

POUR

L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

**Le 24 juin
Mobilisation
unitaire**

Chères vacances...

il faut maintenir notre Industrie de Base
LA SIDERURGIE
Pour l'Emploi - pour l'Avenir

LIBERTE EGALITE FRATERNITE

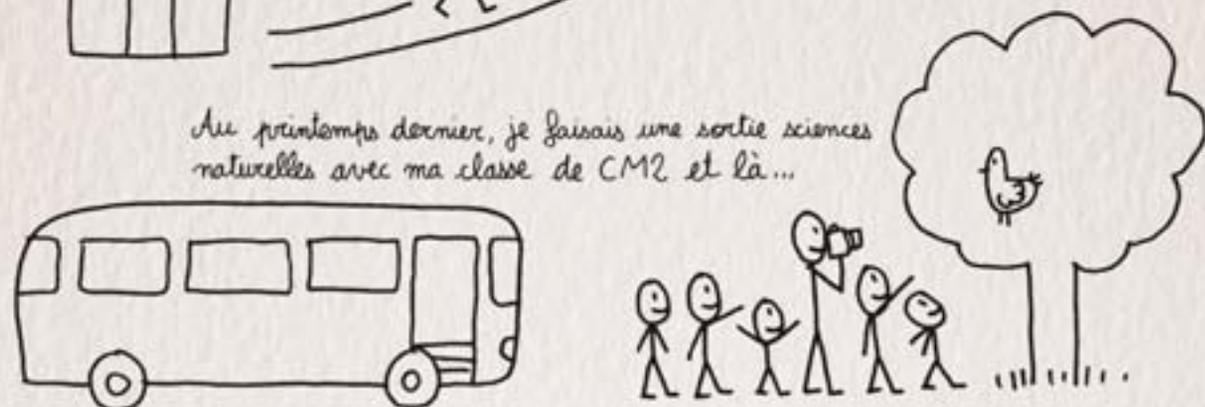
Où va l'usine France ?

PUBLI-COMMUNIQUÉ

Si j'ai choisi l'assurance RAQVAM de la MAIF pour ma maison c'est parce qu'elle va plus loin et couvre aussi mes biens à l'école... Oui oui.

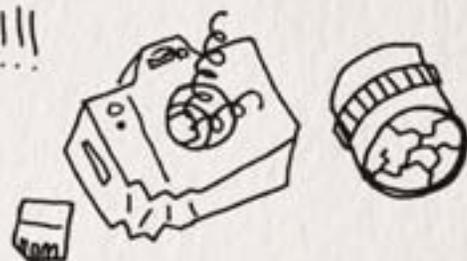


Au printemps dernier, je faisais une sortie sciences naturelles avec ma classe de CM2 et là...



Aïe, Aïe, Aïe mon appareil photo!!!

Et bien j'ai été remboursé, car avec RAQVAM EQUILIBRE un objet personnel utilisé dans mon cadre professionnel est aussi assuré.



Comme ça je n'hésite pas à utiliser mon matériel avec mes élèves.



PS: En plus sur www.maif.fr, 5 minutes m'ont suffi pour être bien assuré.

Assurance habitation RAQVAM

Parce qu'elle connaît parfaitement les différents acteurs du monde de l'éducation, la MAIF a créé le contrat d'habitation RAQVAM. Il offre un très haut niveau de garanties (incendie, intempéries, dégât des eaux...) et il est « sans frontières » car il couvre vos biens hors de chez vous, en particulier lorsque vous les utilisez pour vos activités scolaires. Avec la MAIF, l'étendue des garanties « vie privée, vie professionnelle » du contrat RAQVAM est sans supplément de tarif pour les enseignants.

AUX CÔTÉS DES ENSEIGNANTS DEPUIS PLUS DE 75 ANS.



Vous aussi, rejoignez-nous sur www.maif.fr ou N° Azur 0 810 500 810 (Prix d'un appel local).

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - 79038 Niort cedex 9. Filia-MAIF - Société anonyme au capital de 114 237 500 € entièrement libéré
RCS Niort : B 341 672 881 (B 108) - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Marianne Baby,
Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz,
Élizabeth Labaye,
Jacques Mucchielli,
Isabelle Sargeni-Chetaud.
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

MAIF p. 2
CASDEN p. 31
QUO VADIS p. 32

Compogravure : CAG
Impression : SIEP

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 4 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales

Mobilisation unitaire le 24 juin	5
Grenelle II, reculs en série	7

publiques

Plan de rigueur	11
-----------------	----

éducatives

Absentéisme scolaire	12
Que coûte l'école ?	14

c'est demain

Chères vacances...	24
--------------------	----

culturelles

Une flopée de festivals	26
Le spectacle vivant dans la rue	28

DOSSIER

Où va l'usine France ?

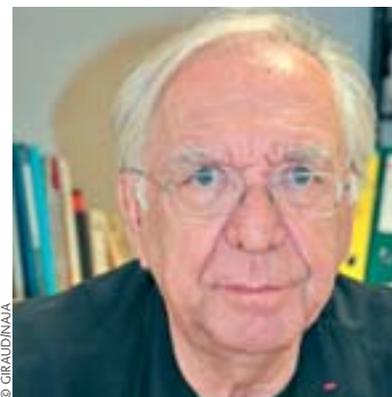
Si la France reste un pays industriel, elle a perdu près de deux millions d'emplois en trente ans dans ce secteur et peine à se doter d'une politique à la fois ambitieuse et cohérente, respectueuse de l'environnement et de ses territoires.



© CADIEU/NAJA

« À Montpellier, nulle part ailleurs »

Le Festival de Radio-France à Montpellier, créé en 1985 par René Kœring conserve une place originale dans le panorama des festivals de musique classique, découvreur de partitions et de jeunes artistes plus que dépositaire d'un répertoire.



© GIRAUD/NAJA

édito Réussir le 24 juin !



Bernadette Groison

intervention massive permettra d'empêcher les remises en cause sur les retraites, dont celle du Code des pensions, et d'améliorer la situation de l'emploi et des salaires.

La Fonction publique joue un rôle majeur aujourd'hui dans notre société. Elle contribue à davantage de solidarité, de justice sociale et d'égalité. L'investissement public est non seulement aujourd'hui souhaitable mais il est aussi possible pour peu que nous cherchions à partager différemment les richesses produites. Rien n'est joué et notre détermination lors du 24 juin est déterminante pour l'avenir !

Gaza condamnation internationale

Le déchaînement de violence à l'encontre des militants du convoi naval humanitaire portant matériel et vivres aux habitants de la bande de Gaza victimes du blocus est injustifiable. De toutes parts s'exprime la condamnation à l'égard de ce raid sanglant. En témoignent notamment les nombreux rassemblements de protestation. Cette fuite en avant du gouvernement israélien l'avait déjà conduit, lors du siège de Gaza, à commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité comme l'a souligné le rapport Goldstone, rendant d'autant plus indispensable une commission d'enquête internationale sous l'égide du Conseil de sécurité de l'ONU. Le gouvernement français et l'Union européenne doivent exiger des autorités israéliennes, la fin immédiate du blocus de Gaza. La gravité des attaques et des violations du droit international exige l'arrêt de toute coopération économique jusqu'à ce que le gouvernement israélien se soumette enfin au droit international.

> EUROPE

Plans de « sauvetage » ?



© CADIEUNAJA

S'il est un objectif qui apparaît violemment au travers des divers plans de « sauvetage » ou plutôt de rigueur infligés aux salariés de Grèce, d'Espagne, d'Irlande, c'est d'abord celui de sauver les banques et calmer les marchés financiers. La fameuse « crise grecque » est avant tout le résultat des choix de rentabilité maximum d'établissements financiers prêts à spéculer sur les États mais aussi le résultat des choix économiques et sociaux des gouvernements et institutions européennes (dont la Banque Centrale Européenne) et du FMI.

Les plans dits de sauvetage s'enchaînent au rythme de l'affolement des marchés et du fameux « AAA » des agences de notation. Le risque de faillite des banques créancières de la « dette grecque » (avec

le même mécanisme que la crise des subprimes) impose de fait un plan de financements croisés d'états européens et l'intervention inédite du FMI... pour sauver l'euro et... les banques. Conséquence, un plan de rigueur extrême pour les Grecs.

Effet paradoxal des plans de rigueur : la réduction drastique des dépenses publiques, credo majeur des gouvernements libé-

raux, freine les échanges (notamment à l'export), menace une croissance déjà faible et entraîne à moyen terme de grands risques de récession.

C'est pourtant le choix assumé dans toute l'Europe par la Commission Européenne et les gouvernements, applaudi par le G20. Même chose en France où le gouvernement a saisi l'occasion pour annoncer son plan de gel, en valeur, des dépenses de l'État.

Des raisons objectives, en France et en Europe, de poursuivre les batailles contre les politiques génératrices de dumping social ou fiscal ou de déflation salariale et de remettre en question les dispositifs d'aide et le rôle de la Banque Centrale Européenne.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

MÉTIER

Dans l'intérêt des jeunes

« J'aime beaucoup mon métier », tient à préciser Évelyne Pichot, directrice de CIO (Centre d'Information et d'Orientation). Ses études d'économie (elle est titulaire d'un DEA) ne la prédestinaient pas précisément à devenir conseillère d'orientation psychologue, étape indispensable pour intégrer cette fonction, mais à l'époque, il n'était pas nécessaire de posséder une licence de psychologie. Évelyne défend cependant ce volet important de la mission de ses collègues « CO-Psy » : « nous avons affaire à des adolescents, dont les familles sont certes informées – voire sur-informées, mais qui sont parfois perdus dans un système éducatif de plus en plus compliqué, et qui ont leurs problématiques propres ».

En tant que directrice du CIO de Paris-Centre, elle anime une équipe de cinq conseillers et deux administratifs qui prend en charge, en liaison avec un autre centre, les quelques 8567 élèves du bassin de



Évelyne Pichot

Directrice de CIO

formation. Rencontres avec les chefs d'établissement, organisation de rencontres entre élèves de Troisième et de Seconde, de formation de professeurs, alternent avec la gestion quotidienne des moyens du service : « on a perdu un poste, ce qui rend difficile le remplacement quand quelqu'un est malade ». Il est vrai que les CIO sont depuis longtemps dans la tourmente : depuis la tentative de décentralisation en 2003, outre les moyens qui diminuent, et on leur demande de se tourner de plus en plus vers la prise en charge des adultes et l'insertion professionnelle, au détriment de leur mission première. « il y a des projets visant à faire faire le travail des conseillers par les professeurs. Nous ne revendiquons pas d'être les seuls à parler d'orientation, mais il est nécessaire de préserver un lieu spécifique pour accompagner chaque élève dans son projet de vie ; le CIO est une interface indispensable entre l'établissement, le jeune et le tissu économique ».

Emmanuel Guichardaz

> MANIFESTATIONS ET GRÈVES

Mobilisation unitaire le 24 juin



© CADIEUNAJA

Le gouvernement ne relâche pas la pression, les salariés non plus...

C'est ce qu'ils ont dit dans les manifestations et les grèves du 27 mai dernier, à l'appel de l'intersyndicale CGT, CFDT, CFTC, FSU, Unsa et Solidaires. Une mobilisation en hausse par rapport au 23 mars sur tout le territoire et dans tous les secteurs avec une participation remarquable partout des salariés du privé et toujours le soutien de l'opinion publique.

Le calendrier gouvernemental est connu et volontairement serré, jouant sur la période des vacances d'été pour freiner tout débat public et remise en question du schéma annoncé, martelé dans les médias : remise en question des 60 ans, rallongement de la durée de cotisations.

suppressions de postes. C'est le cas dans la petite enfance avec Pas de bébés à la consigne, ce sera aussi le cas à Pôle-emploi avec l'appel à une grève unitaire le 8 juin.

Dans un contexte de crise qui inquiète et menace l'ensemble des salariés, des chômeurs et des jeunes, leur détermination à bloquer des choix injustes et inefficaces est plus que jamais nécessaire. La mobilisation se poursuit et va s'intensifier jusqu'au débat parlementaire à la rentrée de septembre. C'est le sens de l'appel unitaire à se mobiliser massivement le 24 juin, notamment en recourant à la grève pour réussir les manifestations.

Eh bien, ça, c'est non, comme le refus de voir menacé le code des pensions dans la fonction publique.

C'est ce que rediront les manifestants, encore plus nombreux, gageons-le, le jeudi 24 juin.

La situation est grave sur tous les fronts, emploi, salaires, retraites.

Des mobilisations se poursuivent contre les projets destructeurs du gouvernement, contre la RGPP et son cortège de

Les actions en direction des caisses d'allocations familiales, des structures de Pôle Emploi (dont la Direction Générale) et des opérateurs privés de placement se multiplient partout en France. Cette « grève des Chômeurs » mouvement coordonné à l'initiative de collectifs de chômeurs, de précaires, d'intermittents exprime la colère et le ras-le-bol des usagers devant les nombreux dysfonctionnements des structures occupées. Ils dénoncent les pratiques coercitives de Pôle-emploi, le malaise engendré par la suppression des contacts directs entre usagers et services dans un contexte de pénurie d'offres d'emploi et d'absence de formations adaptées. La reconstruction d'un véritable service public de l'emploi est plus que jamais une nécessité.



© CADIEUNAJA

MARC BRUYÈRE

États généraux pour les services publics

En ce début de XXI^e siècle, les batailles sur l'eau, le rail, l'éducation, la santé, la poste... témoignent du fort attachement, en France, aux services publics. Alors qu'une crise économique frappe durement l'ensemble des pays, les services publics devraient offrir une alternative aux choix actuels qui aboutissent à toujours plus d'injustice. Pour faire de 2010 une année de débats et de mobilisations citoyennes, les États généraux locaux et nationaux initient la réflexion démocratique autour de quatre axes : quels champs des services publics à quel niveau ? Quelle démocratie ? Quels financements ? Quel(le)s agents ? Lancée lors d'un meeting à la Mutualité le 17 décembre dernier, cette démarche se veut la plus ouverte et la plus pluraliste possible afin de construire des propositions par l'initiative des usagers et leurs associations, des agents et leurs syndicats, des élus et leurs partis. En avril et mai, partout en France des « Rencontres pour le Service public » ont amorcé des réponses aux questions posées. Samedi 5 juin à Paris, la rencontre nationale des représentants de tous les comités locaux a permis de faire la synthèse des propositions issues de ces rencontres et de dessiner le socle des États généraux nationaux qui se tiendront sur deux jours en septembre octobre. Dans la foulée des États généraux, une pétition nationale et une grande manifestation sont également prévues d'ici décembre 2010 pour populariser et porter les engagements pour le Service Public (www.etats-generaux-du-service-public.fr).

Sans-papiers à la Bastille

Les travailleurs sans papiers ont occupé fin mai les marches de l'Opéra Bastille à Paris, avant d'être brutalement délogés par la police. C'était une nouvelle tentative pour obtenir un texte opposable permettant enfin la régularisation des travailleurs sans-papiers. Le ministère de l'immigration refuse toujours de s'engager, usant d'atermoiements ce qui «le rend objectivement complice des patrons voyous», comme l'ont dénoncé les Onze* syndicats et associations qui les soutiennent. Après les réunions des 14 et 20 mai, la décision du ministère de consulter les préfetures pour faire le bilan d'application de sa circulaire du 24 novembre 2009, apparaît en effet comme une nouvelle manœuvre dilatoire.

*CFDT, CGT, Unsa, FSU, Solidaires, Ligue des Droits de l'Homme, Cimade, Femmes Égalité, RESF, Autremonde, Droits Devants!



© CADIEUNAVA

> RETRAITES

Le gouvernement doit entendre



Après les manifestations du 27 mai, et alors que tous les sondages montrent, malgré le matraquage subi à longueur d'antenne, que les Français sont hostiles à l'allongement de la durée de cotisation et au recul de l'âge de départ légal de 60 ans, le gouvernement persiste pour l'instant dans cette voie, et indique que l'âge auquel s'annulera la décote sera décalé d'autant. Mais il est contraint de céder du terrain sur certains sujets pour tenter d'enrayer la colère que suscitent les injustices sociales, face à une unité syndicale confortée par les mobilisations alors que certains avaient prêté son effritement depuis plusieurs mois, et face à une gauche combative sur ce dossier.

Ainsi dans la Fonction publique, lors de la bilatérale du 25 mai, Eric Woerth a dû reculer sur la création d'une caisse de retraite, face à l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales, attachées au Code des pensions, financées dans le budget de l'État comme un salaire continué. Il semble désormais hésiter sur la modification du calcul sur les 6 derniers mois, et c'est le résultat de nos actions et de notre détermination.

Mais les menaces continuent de peser sur des modifications des services actifs, sur le départ anticipé des mères de 3 enfants, alors que les femmes sont les premières

pénalisées par les réformes. Dans le document d'orientation rendu public à la mi-mai, le gouvernement a dû s'efforcer de répondre aux argumentations syndicales. Mais il n'a pas convaincu ! Prétendre vouloir empêcher la baisse des pensions, prétendre sauver le régime par répartition, on nous l'avait déjà fait en 2003 ! Et les résultats

sont hélas déjà là, qu'il ne peut contester. Il veut poursuivre, niant les inégalités hommes/femmes, mais aussi professionnelles, niant l'usure à l'issue d'une vie de travail, quelle qu'en soit la nature. Il prétend par des arguments simplistes que vivre plus longtemps doit se « payer » en travaillant plus longtemps, au rebours de toute l'évolution des sociétés. Il refuse de considérer la question des retraites comme une question sociale. Pour le gouvernement, réformer les retraites c'est d'abord et avant tout servir la soupe aux marchés financiers, c'est donner des gages aux agences de notation, y compris si les politiques menées (rigueur, baisse des pensions) vont à l'envers d'une politique de relance de l'économie.

Créer des emplois, mener des politiques salariales ambitieuses, remettre à plat la fiscalité et commencer par supprimer le bouclier fiscal, augmenter progressivement la part des retraites dans le PIB en élargissant les cotisations à la valeur ajoutée des entreprises, en taxant les profits non réinvestis, les stocks options, le patrimoine : autant de revendications que nous devons porter auprès des collègues, pour amplifier et gagner la bataille d'idées. Appelons-les à nous rejoindre dans la rue le 24 juin prochain et au-delà.

ELIZABETH LABAYE

Réforme des collectivités territoriales

Les députés ont entamé le 25 mai l'examen de la réforme territoriale dont le gouvernement souhaite une adoption définitive à l'automne. Outre la création du conseiller territorial, cette réforme prévoit l'achèvement de l'intercommunalité, la création de métropoles, et rendra possible la fusion de départements et de régions. Deux questions sont particulièrement sensibles : celle de la répartition des compétences entre les collectivités (commune, département, région) et celle du mode d'élection des futurs conseillers territoriaux, qui siégeront à la fois aux assemblées régionales et départementales à partir de 2014 et devraient en fin de compte être élus par scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

> GRENELLE II

Reculs en série

Le Grenelle II a été voté, bien en recul sur les ambitions et le texte initial.



Il y a trois ans, le Grenelle de l'environnement avait occupé l'espace médiatique, suscitant espoirs et revendications concrètes. On avait bien perçu le lobbying du MEDEF, des grands groupes industriels, des céréaliers ou du nucléaire pour échapper aux contraintes pourtant minimales prévues, continuer à produire et en polluer en rond mais au bout du compte, la première loi dite « Grenelle I » avait été promulguée en août 2009.

« Toutes ces questions d'environnement... ça commence à bien faire », avait prévenu Nicolas Sarkozy au salon de l'agriculture, en mars dernier, juste avant l'annonce de l'abandon de la taxe carbone.

250 articles de loi et plus de 1 600 amendements en procédure d'urgence... C'est dans ces conditions qu'a été votée en mai la loi « portant engagement national pour l'environnement » autrement dit « Grenelle II ». Cette seconde loi censée mettre en œuvre les grands principes et objectifs fixés dans la loi dite « Grenelle 1 » se résume surtout à un catalogue de mesures, sans véritable élan, mesures jugées « cosmétiques » par la plupart des associations environnementales. Alors qu'est-ce qui va changer avec la loi? Peu de choses en fait:

Au niveau biodiversité, les régions devront définir des corridors écologiques formant des trames vertes et bleues, En ce qui concerne la publicité en dehors des agglomérations (pollution visuelle), la capacité des maires sera contrainte en ce qui concerne les dérogations,

sociales et environnementales. (Exit les PME présentes dans les premiers projets).

Au-delà de ces quelques mesures, on note des reculs importants sur les énergies renouvelables et l'éolien d'abord, les pesticides ensuite (dont il était prévu à l'origine de diviser l'utilisation par deux d'ici... 2050!), recul aussi sur « l'étiquette verte ». L'affichage sur les produits de consommation de leur contenu carbone et environnemental qui devait entrer en vigueur en 2011 est provisoirement abandonné.

Plus question non plus d'interdiction de mise sur le marché d'insecticides dangereux pour les abeilles, comme le Gaucho ou le Cruiser, ni d'interdiction des cultures d'OGM.

Une loi décidément bien loin des ambitions annoncées.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Les biberons en plastiques au Bisphénol A seront interdits, les téléphones portables aussi pendant les cours de maternelle, primaire et secondaire, Les entreprises de plus de 500 salariés devront faire valoir dans leur rapport annuel leurs préoccupations

AVS: le dossier n'est pas clos

Les organisations syndicales représentées au CNCPH, dont la FSU, ont été reçues par la Secrétaire d'État à la Famille et à la Solidarité le 19 mai. Si Nadine Morano a affirmé sa volonté « d'avancer vers un métier », c'est un nouveau dispositif de reprise des contrats arrivant à échéance (par des associations ayant passé convention avec le ministère, ou par les services d'aides et d'accompagnement à domicile) qui est prévu pour la rentrée 2010. Cependant, les options retenues laissent dans la précarité plus de la moitié des personnels, sous contrats aidés (EVS). Par ailleurs, l'incertitude demeure quant aux possibilités réelles de reprise, aux conditions qui seront offertes (temps plein, formation, déplacements...), aux qualifications exigées... La FSU appelle à poursuivre la campagne de signature de la pétition unitaire « pourlemetieravs.org ».

RESF au tribunal de Pau

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques poursuit pour outrage à représentant de l'État six citoyens ordinaires qui, en 2008, s'étaient indignés dans un courriel du placement d'enfants en rétention. Ils ont été convoqués au tribunal de Pau le 10 juin où une manifestation de soutien s'est déroulée. La FSU soutient les inculpés et exprime sa solidarité avec le secrétaire départemental de la FSU mis en cause en tant que militant RESF pour avoir dénoncé des arrestations. Elle invite chaque citoyen épris de liberté d'expression à refuser la pénalisation de l'action militante et d'apporter son soutien aux six prévenus en signant la pétition. www.educationsansfrontieres.org/rubrique630.html

Marche mondiale

« Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous resterons en marche! »
Après celles de 2000 et 2005, la 3^e Marche mondiale des Femmes est en route : de nombreuses initiatives sont organisées depuis le 8 mars et jusqu'au 17 octobre, autour de quatre thèmes : violences faites aux femmes, paix et démilitarisation, travail – autonomie financière, bien commun – biens publics.

- Le 12 juin et le 13 juin forum « femmes en marche, femmes en lutte » salle des fêtes à Montreuil.
- Le 12 juin la manifestation nationale partira Place de la République à 16 heures, jusqu'à la Place de Stalingrad où une fête est prévue avec interventions et chanteuses. La soirée se poursuivra avec un banquet féministe organisé avec des associations des quartiers.



> ISTANBUL

Le FSE, pour une Europe sociale



© RVALDINAJA

Le Forum Social Européen va réunir à Istanbul du 1^{er} au 4 juillet des dizaines de milliers de personnes afin de proposer une Europe sociale, solidaire, pacifique et égalitaire. Le précédent s'était tenu à Malmö en septembre 2008. De nombreuses thématiques ont été élaborées par les organisations participantes dont la FSU : résistance et alternatives face à la crise économique et sociale : droits sociaux pour l'Europe sociale, droits pour les migrants et les réfugiés, promotion des libertés civiles et politiques, alternatives féministes, démocratisation de la connaissance, de l'éducation et la culture ; retraites et protection sociale, services publics... Ce Forum se prépare dans le

contexte d'une crise économique dont les salariés subissent durement les effets, mais c'est aussi un contexte marqué par des résistances - et notamment celle du peuple grec - aux politiques menées et de nombreuses mobilisations qui se développent dans plusieurs pays européens ; la Turquie est elle-même riche en mouvements sociaux, que ce soit sur le terrain du droit des peuples - et notamment des kurdes -

comme des mobilisations sociales (celle des travailleurs de Tekel dure depuis janvier)

Le FSE à Istanbul sera aussi l'occasion de connaître mieux les réalités politiques et culturelles de ce pays, carrefour de cultures entre l'occident et l'orient.

Istanbul sera également l'étape régionale de la Marche mondiale des femmes.

Une manifestation européenne aura lieu le 30 juin autour des thèmes débattus dans un Forum public le même jour. La FSU, engagée depuis le début dans ce processus, participera activement aux séminaires et débats de ce prochain Forum social européen.

ELIZABETH LABAYE

Taxer la finance

Une large coalition d'organisations syndicales (CGT, CFDT, FSU et Solidaires), écologiques (Amis de la Terre, WWF), de solidarité internationale (Oxfam, CCFD, CRID, Aitec, Foi et Justice) et citoyennes s'est formée à l'initiative d'ATTAC pour lutter contre la spéculation financière, financer les biens publics mondiaux et imposer la mise en place d'une taxe sur les transactions financières (TTF).

Cette coalition française s'inscrit dans le cadre d'une mobilisation internationale (États-Unis, Royaume Uni, Canada, Allemagne, Italie, Autriche, Australie...) pour obtenir de toute urgence une taxation des transactions financières afin de répondre aux défis globaux d'aujourd'hui.

Alors que 6 000 milliards de dollars s'échangent chaque jour sur les marchés financiers, une telle taxation permettrait de dégager tous les ans des centaines de milliards de revenus à redistribuer (pour financer des urgences sociales et environnementales comme la lutte contre la pauvreté, le changement climatique et les pandémies meurtrières). Elle contribuerait également à promouvoir une plus grande stabilité du système financier, en dissuadant les comportements les plus spéculatifs. Le mouvement citoyen international a décidé d'appeler les leaders du G 20 à mettre en place une taxation universelle des transactions financières. La pétition électronique lancée en France dans ce sens peut être signée sur le site makefinancework.org ou à partir du site de la FSU.

> SERVICE CIVIQUE

Hirsch volontaire !

Longtemps annoncé, le service civique a tardé à voir le jour. Le dossier a finalement été confié à Martin Hirsch. Après sa mission sur le RSA, il vient d'être nommé à la tête de l'agence nationale du service civique.



© CADIEU/NAJA

Lors de la suppression du service militaire par le Président Jacques Chirac, de nombreuses voix s'étaient élevées pour réclamer un service civil, permettant d'assurer des missions de solidarités en France ou à l'étranger, tout en offrant aux jeunes une première expérience avant leur entrée dans la vie active.

Le service civil volontaire (SCV) a vu ainsi le jour en 2006, mais n'a jamais rencontré le succès escompté tant il était complexe et mal connu. Il n'offrait en particulier que 2 500 postes à l'échelon national, les jeunes s'engageant pour des missions de six, neuf ou douze mois, dans une association, une collectivité locale ou un établissement public. Ils percevaient une rémunération de 650 euros par mois.

Qualifié de « lourd et coûteux », le « service civique volontaire » sera donc abandonné au profit du... « service civil volontaire » !

Le nouveau système, qui se substitue à tous les anciens types de volontariats, prévoit un service civique d'une durée de 6 à 24 mois, accessible aux 16-25 ans. Ils seront accueillis dans une association, une fondation (sauf les fondations d'entreprises), une collectivité locale ou une ONG, en France ou à l'étranger. 75 000 jeunes pourraient être concernés à partir de 2015 (10 000 cette année), le dispositif coûtant 500 millions d'euros par an. Les jeunes devraient être rémunérés entre 540 et 640 euros par mois.

Une agence du service civique, réunissant l'État, l'ACSé (Agence nationale pour la Cohésion Sociale), l'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire) et l'Association France Volontaires a été mise en place, elle est présidée par Martin Hirsch, assisté de Luc Ferry et Jacques Godfrain.

Même s'il a fait l'objet d'un certain consensus au Parlement, pas sûr cependant que le nouveau service civique réussisse là où son prédécesseur avait échoué. Le risque de substitution avec des emplois existants ou à créer existe. Celui de manquer sa cible (les jeunes en difficulté, d'origine modeste) aussi. Le « petit miracle républicain », comme l'a qualifié lui-même Martin Hirsch, a peut-être trop d'ambitions... ou pas assez.

EMMANUEL GUICHARDAZ

Sanctions à la Justice

Alors que le déficit du budget de l'administration pénitentiaire s'élèverait à 82 millions d'euros, nul ne doute que des annonces de rigueur se préparent. Mais loin de jouer la transparence, le ministère de la justice élabore en secret différentes hypothèses, il vient même de sanctionner deux de ses cadres qui avaient choisi de relayer auprès des personnels la teneur des décisions envisagées. Le SNEPAP-FSU et le syndicat de la magistrature dénoncent ces sanctions et appellent à la convergence des forces syndicales au vu des conséquences prévisibles des déficits budgétaires : primes ou heures sup non payées, reports des formations, retards d'avancement, non-renouvellement de nombreux contrats...



© TREVIER/SINAJA

La maladie sanctionnée !

Le gouvernement a annoncé que dans le cadre de la rigueur, l'Objectif National des Dépenses d'assurance maladie passerait des 3 % actuels - déjà en deçà des besoins - à 2,9 % en 2011 et 2,8 % en 2012. Il décide de geler en cours d'année certaines dotations (par exemple sur des missions d'intérêt général des hôpitaux ou allouées aux établissements pour personnes âgées et handicapées). Il préconise des procédures d'accélération de mise en œuvre des « mesures correctrices », c'est-à-dire régressives en terme de prise en charge. 600 millions d'euros d'économies devront également être réalisées en 2010. Encore une fois, pour les malades, c'est la double peine !

Négociations en vue à l'Agriculture

L'action unitaire lancée depuis le 2 mars au Salon de l'agriculture à l'initiative de l'intersyndicale FSU-CGT-Sud s'est poursuivie avec plusieurs occupations de DRAAF. Le Ministre vient enfin d'accepter d'ouvrir des négociations sur la précarité, les conditions de travail, le déblocage des carrières et des promotions. Plusieurs réunions sont prévues courant juin.

C'est une petite avancée à mettre à l'actif de la détermination des personnels dans l'action mais le Ministre ne répond toujours pas sur les conditions d'exercice des missions du MAAP et refuse de prendre en compte l'arrêt des suppressions d'emplois dans tous les secteurs du Ministère. Ce refus minimise de fait la marge de manœuvre dans ces négociations.



© TREVIERNAJA

> ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Changements en perspective

La « réorganisation de l'administration déconcentrée de l'état » est maintenant à l'œuvre, effectivement.



© CADIEUNAJA

Elle percute déjà la situation et, les missions de près de 250 000 fonctionnaires de différents ministères, regroupés, transférés ou réaffectés dans les nouvelles directions départementales et régionales. Elle modifie aussi les Comités techniques paritaires, en créant de nouveaux. C'est le cas notamment dans les Directions Départementales Interministérielles. Mises en place seulement depuis le premier janvier (et pas encore en Ile-de-France), malgré les demandes convergentes d'une majorité de syndicats d'un report des élections, l'administration maintient son calendrier. Les personnels (titulaires et non-titulaires) voteront donc le 19 octobre 2010. Les élections dans les Dirrecte¹ et les Drjcs² auront également lieu le 19 octobre, alors qu'aucune concertation n'a été engagée avec les organisations syndicales concernées. Pire, toutes ces élections se tiendront sous le régime électoral injuste et prochainement abrogé du « Perben ». Une situation particulière-

ment inadmissible, au moment même où est en train d'être votée au Sénat (en procédure accélérée) le projet de loi relatif à la « rénovation du dialogue social » dans la fonction publique.

Suivant celle sur la représentativité dans le privé, la nouvelle loi sur la représentativité dans la Fonction publique aura des conséquences importantes pour le syndicalisme dans la Fonction publique. Ce texte qui suit les accords de Bercy conclus en juin 2008 entre le ministre de la fonction publique et six organisations syndicales (CGT, CFDT, FSU, UNSA, Solidaires, CGC) modifie profondément les conditions de représentativité des organisations syndicales dans les trois fonctions publiques. Tous les syndicats constitués depuis au moins deux ans pourront se présenter aux élections et au plus tard au 1^{er} janvier 2014, un accord sera valide s'il est signé par des syndicats représentant au moins 50 % des voix. Il était prévu que les trois fonctions publiques votent au même moment, CT et CAP. Ce ne sera pas le cas. Pour la fonction publique de l'État et l'hôpital, ce pourrait être dès le premier semestre 2011 (le gouvernement veut éviter la période des présidentielles !), pour la territoriale sur pression des élus, ce serait repoussé à 2014.

Dans tous les cas, c'est pour la FSU et ses syndicats nationaux qu'il faudra voter !

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

1. Entreprises, concurrence, consommation, travail, emploi.

2. Jeunesse et sports, cohésion sociale.

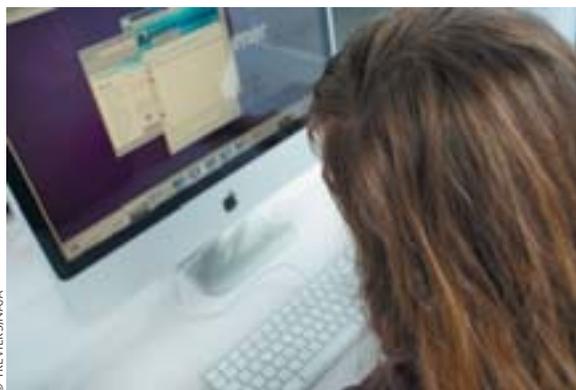
Cantines : toujours service public !

Sans aucune concertation avec les représentants des personnels ni des collègues, le conseil général d'Eure et Loir avait signé en 2009 un contrat avec la société Sodexo pour mettre en place un marché unique de restauration scolaire. Les multiples actions unitaires menées contre cette initiative de privatisation rampante du service de restauration ont permis d'imposer une consultation des CA des 37 collèges du département. Avec 31 refus de CA d'entrer dans le dispositif, le contrat avec la Sodexo n'a pas été reconduit. La piste de la création d'un groupement d'achats est privilégiée pour rester dans une logique de service public et pérenniser la dimension éducative à la restauration scolaire.

➤ ACCORD SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Passer à la mise en œuvre !

Des amendements ont été introduits à la loi de modernisation du dialogue social pour créer notamment les CHSCT. Il s'agit maintenant de décliner de la manière la plus favorable aux salariés les axes de l'accord signé par sept organisations syndicales sur huit.



© TREVERSIANA

C'est d'abord par la rédaction des décrets sur les CHSCT (Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail) que les organisations syndicales ont souhaité commencer car, de cette écriture, découle toute l'organisation de la santé et de la sécurité au travail. Après plusieurs réunions peu fructueuses et un courrier des organisations à Eric Woerth, une réunion de bilan d'étape fin mai a permis de montrer la détermination des organisations syndicales à faire respecter l'esprit de et la lettre de l'accord, dans les délais prévus (mise en œuvre des CHSCT au 1^{er} janvier 2011). Un calendrier a été

établi, prenant en compte nos demandes. D'autres questions sont en cours de traitement. Décret paru pour la FPE (Fonction publique d'État) – et en cours pour FPT (territoriale) et FPH (hospitalière) – sur le suivi postprofessionnel concernant les risques cancérogènes mutagènes et leur circulaire d'application ; circulaire sur la réalisation du document unique d'évaluation des risques, que la FSU a

saluée comme positive, car mettant en évidence la responsabilité de l'employeur et relevant l'importance d'analyser le travail réel, et donc d'associer à la démarche les personnels. Discussion autour de la fonction d'observation créée auprès de l'instance interfonctions publiques, mise en œuvre de l'enquête Sumer... travail sur les missions du médecin de prévention, réflexion autour des instances médicales... Beaucoup reste donc à faire et les réunions devront se poursuivre au cours de l'automne et de l'hiver prochains.

ÉLIZABETH LABAYE

Encore un plan pour l'apprentissage ?

Décidément ce gouvernement ne renonce pas à essayer de développer l'apprentissage et l'alternance, en concurrence avec le service public d'éducation.

À la suite du rapport Proglio, le secrétaire d'État à l'Emploi Laurent Wauquiez avait lancé une réflexion associant forum-internet et ateliers avec des chefs d'entreprise. Le rapport de synthèse préconise le développement de l'alternance partout et pour tous et l'incitation des entreprises à s'engager davantage. Il propose le versement par l'employeur d'un chèque d'aide de 1 000 euros pour la caution d'un logement ou l'aide au permis de conduire dans les CFA. Pour Laurent Wauquiez, il est aussi envisagé de faire passer le quota obligatoire de 3 à 5 % d'alternants en entreprise.

Plan de rigueur

En annonçant le gel des dépenses publiques, le gouvernement aggrave encore une politique déjà massivement destructrice d'emplois publics (RGPP, suppression d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, stagnation prolongée des salaires). Les dépenses de fonctionnement devraient baisser de 10 % en 3 ans dont 5 dès l'an prochain ! Éducation, recherche et santé vont être sacrifiées une fois de plus, avec leur cohorte d'inégalités sociales renforcées dans le cadre de l'appauvrissement des services publics et de l'étranglement des budgets sociaux. Dans ce contexte, on ne peut rien espérer des négociations salariales qui devraient s'ouvrir fin Juin dans la Fonction Publique. Pire encore, le gouvernement annonce qu'il pourrait augmenter la « cotisation » retraites des fonctionnaires pour l'aligner sur celle du privé. Cette augmentation d'une cotisation « fictive » permettrait de masquer une vraie baisse de salaire des fonctionnaires alors que le gouvernement ne répond qu'à la marge à nos demandes d'augmentation et d'élargissement du financement des retraites. Cette politique prive la France d'emplois créateurs de richesses et qui alimentent la sécurité sociale, et prive les salariés des améliorations de salaire nécessaires pour augmenter leur pouvoir d'achat. Les banques, quant à elles, sauvées par les milliards qui ont creusé les déficits, en profitent pour spéculer. Cherchez l'erreur !

Absentéisme scolaire : se mé

Après sa défaite électorale aux régionales, la droite a ressorti l'artillerie lourde pour montrer à une partie de l'opinion publique qu'elle reprend en main certains problèmes de manière énergique. La mesure la plus emblématique annoncée par Nicolas Sarkozy le 24 mars puis par Luc Chatel en avril dernier consiste à suspendre les allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire injustifié.

La mesure de suspension des allocations familiales en cas d'absentéisme scolaire n'est pas nouvelle mais elle n'apporte aucune réponse crédible à un problème bien réel.



© TREVIERSNAJA

Une proposition de loi vise à durcir la législation.

La possibilité d'une telle sanction a été instaurée par une ordonnance du 6 janvier 1959. Elle fut supprimée en 2004 puis rétablie en 2006 avec la loi de cohésion sociale du 31 mars qui

instaure un « contrat de responsabilité parentale » et la faculté de suspendre tout ou partie des allocations familiales sur initiative du président d'un conseil général. La sanction risque tellement d'aboutir à une détérioration de la situation des familles sans agir sur la cause réelle qu'elle n'a toutefois jamais été mise en œuvre. Malgré la levée de boucliers qu'elle a suscitée dans le monde éducatif (syndicats, fédérations de parents d'élèves, inspecteurs d'académie), cette mesure fait l'objet d'une proposition de loi déposée par le député UMP des Alpes-Maritimes, Eric Ciotti qui sera débattue à l'Assemblée nationale le 16 juin. Elle vise à durcir la législation et à transférer à l'inspecteur d'académie la responsabilité de déclencher la procédure pour rendre la sanction systématique.

133 parents incarcérés en Grande-Bretagne

Pourtant, cette solution radicale n'a jamais fait la démonstration de son efficacité. Elle était tellement inapplicable en Grande-Bretagne que les

Anglais l'ont finalement abandonnée en 2002 pour privilégier une solution encore plus musclée (avec amendes et peines de prison) qui n'a pas davantage porté ses fruits. Entre 2002 et 2007, 133 parents ont été incarcérés, mais sans résultats, puisque le taux d'absentéisme a atteint en octobre 2009 un niveau jamais inégalé depuis 1997 !

Les pédagogues, les éducateurs, les psychologues de l'enfance et de l'adolescence le savent bien : l'absentéisme est un phénomène complexe qui recouvre des situations diverses (échec scolaire, orientation subie, mauvais rapport avec les enseignants, influence de l'entourage, troubles du comportement, violence subie au sein de l'établissement, troubles, phobies, angoisses scolaires...). Il appelle donc des réponses très variées. Sanctionner les parents d'élèves absents en les présentant comme des parents défaillants revient à ignorer le désarroi qui est le leur et à pénaliser un peu plus les familles qui ont justement le plus de mal à s'en sortir.

Privilégier l'accompagnement

Comme le rappelle Jean-Louis Droussen, président de la CNAF, « les caisses sont là pour aider les familles, les allocations ne sont pas des récompenses » (voir interview ci-contre). C'est donc une démarche d'accompagnement des élèves et de leurs familles qu'il faut privilégier.

« Rien ne pourra se faire sans prendre en compte ce que peuvent en dire l'adolescent et ses parents, ses enseignants, son CPE, son infirmière et son assistante sociale scolaire... », précise le psychanalyste Patrice Huerre, chef de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à Antony.

L'expérience des « médiateurs de la réussite scolaire » annoncés à grand

L'absentéisme scolaire en quelques chiffres

Élève absentéiste : élève absent au moins quatre demi-journées par mois sans justification ou régularisation.

Dans le secondaire public, il y avait 7 % d'absentéistes en 2007-2008 (après 4 années de stabilité autour de 5 %) avec de fortes disparités selon les établissements (15 % des élèves en lycée professionnel, 6 % dans les Lycées généraux et technologiques (LGT) et 3 % dans les collèges), moins de 3 % des élèves dans plus de la moitié des établis-

sements, mais jusqu'à 30 %, certains mois, dans un établissement sur dix.

L'absentéisme lourd (10 demi-journées non régularisées) a également augmenté : il est passé de 1 % dans les années 2003 à 2007 à 2 % en 2007-2008 et touche surtout les LP.

Source : Chiffres fournis par la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) du ministère de l'Éducation dans sa Note d'information 10-08 d'avril 2008.

fier des solutions simplistes

l'absentéisme est un phénomène complexe qui appelle des réponses très variées.



© TRÉVIERS/NAJA

fracas en janvier 2009 a montré toutes les limites d'un dispositif pensé à moindre coût en confiant des missions complexes à des personnels précaires, recrutés en contrats aidés, sans qualification particulière. Ce ne sont pas non plus les politiques de la « carotte » (comme la « cagnotte » de 2 000 euros par classe quand les élèves sont assidus¹) qui permettront d'enrayer le problème.

Plutôt que de créer, dans les collèges et lycées, un préfet des études, sorte de « super CPE » chargé de comprendre pourquoi tel élève est régulièrement absent, la FSU défend la nécessité de renforcer les équipes éducatives et pédagogiques des établissements en recrutant des personnels statutaires en nombre suffisant. Ce qui suppose évidemment de revenir sur la politique de suppressions massives d'emplois dans l'éducation.

MONIQUE DAUNE

1. Trois lycées professionnels de l'académie de Créteil sont entrés dans l'expérimentation de cette « cagnotte » instituée par Martin Hirsch. À Marseille, un LP offre chaque mois des billets pour les rencontres de football de l'OM aux élèves de la classe qui aura enregistré le plus faible taux d'absentéisme.

3 questions à Jean-Louis Derroussen « Les CAF, très investies dans l'aide à la parentalité »

Que pensez-vous de la proposition de loi qui sera débattue le 16 juin ?

La proposition de loi qui vient d'être déposée modifie les textes en vigueur dans la mesure où elle prévoit désormais deux étapes précises. Tout en confirmant dans un premier temps le recours au contrat de responsabilité parentale entre les parents et le Conseil général, elle introduit l'obligation pour l'inspecteur d'académie de demander à la CAF la suspension du versement des allocations familiales si l'absentéisme de l'enfant persiste.

La loi de 2006 permettait déjà de suspendre les allocations familiales. Pourquoi cette mesure n'a-t-elle jamais été appliquée ?

Seuls les présidents de Conseils généraux dispo-

saient de la possibilité de décider la suspension. Outre le fait que le dispositif était peu connu, je suppose qu'ils ont préféré utiliser uniquement le contrat de responsabilité parentale, estimant qu'il était préférable d'accompagner les familles plutôt que de les sanctionner. L'avis du Conseil d'administration de la CNAF rendu sur cette loi allait d'ailleurs dans ce sens : privilégier la médiation, la prévention et l'accompagnement des familles.

Quel rôle peuvent jouer les Caisses d'Allocations Familiales dans la prévention des difficultés rencontrées par certaines familles ?

Le rôle des CAF va bien au-delà du versement de prestations. Elles sont notamment très investies dans l'aide à la parentalité : la médiation familiale, l'aide à la



Jean-Louis Derroussen, président du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

scolarité, les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents ou encore les espaces de rencontres parents-enfants. Ainsi, ce sont plus de 4 000 travailleurs sociaux spécialisés qui accompagnent les familles au quotidien et les aident à surmonter leurs difficultés.

Assises de l'éducation

Après l'Appel de Rennes du 15 mai 2009 et les Assises 2009, se sont tenues, le 5 juin 2010, à Bobigny, les secondes Assises de l'Éducation. Réunissant l'ensemble du monde éducatif (syndicats, parents, associations complémentaires, mouvements pédagogiques,...) elles ont permis, au travers une dizaine d'ateliers, d'échanger sur les grandes questions éducatives d'aujourd'hui : petite enfance, éducation prioritaire, scolarité collège-lycée, rythmes de l'enfant, culture, jeunesse... La FSU a pris toute sa place dans ces débats, cette confrontation des réflexions, pour contribuer à ce projet qui a l'ambition... « d'imaginer une véritable politique publique d'éducation à la hauteur des enjeux démocratiques du XXI^e siècle et mobiliser la Nation pour sa mise en œuvre ».



© CADIEUJANA

➤ BUDGET

Que coûte l'école ?

Un nouveau rapport de la Cour des comptes sur « l'éducation nationale face à la réussite de tous les élèves » épingle le ministère de l'éducation nationale pour la mauvaise organisation du système et le manque d'arbitrage des moyens.



© TREVIKINA

Le ministère a d'ailleurs réagi par communiqué de presse jugeant que le rapport « mériterait d'être nuancé ». Les chiffres alignés par la Cour ne sont pas nouveaux, les constats établis depuis longtemps. Ainsi, elle reconnaît que la France a un niveau d'éducation analogue à celui des pays comparables, mais pointe la difficulté à faire progresser la démocratisation de la réussite des élèves, voire les reculs : le nombre de bacheliers stagne et ne permet pas d'envisager d'atteindre l'objectif de 50 % d'une classe d'âge diplômée du supérieur, selon les évaluations PISA l'écart se creuse entre les plus forts et les plus faibles, 130 000 jeunes sortent chaque année du système sans diplôme... Elle le rappelle : l'école française est un des pays où les destins scolaires sont le plus corrélés aux origines sociales.

Ce n'est pourtant pas aux enseignants qu'incombe, selon la Cour, la responsabilité du manque d'efficacité de l'école, ni celle des coûts : les enseignants fran-

çais ont des salaires en dessous de la moyenne dans les comparaisons OCDE. La Cour rappelle que la part de l'éducation dans le PIB français est passée de 4,5 % en 1995 à 3,9 %. Mais elle pointe surtout la mauvaise gestion par le ministère, notamment la faiblesse d'indicateurs pertinents, la complexité du pilotage (5 programmes, 23 objectifs, 98 indicateurs), l'opacité de la répartition des moyens. Ainsi, pour l'éducation prioritaire, si le ministère affiche un coût de l'ordre d'un milliard d'euros, la Cour oppose une estimation d'environ 10 % inférieure au coût des autres établissements du fait d'une masse salariale moindre liée à la jeunesse des enseignants.

La Cour dénonce le coût des redoublements (2 milliards d'euros) et celui de ce qu'elle qualifie « d'éparpillement de l'offre », soit le grand nombre d'options et de filières dans le secondaire. Si certaines préconisations qui en découlent retiennent l'attention (doter davantage l'école primaire pour atteindre les niveaux des pays comparables, engager un effort exceptionnel pour les établissements les plus défavorisés), le projet de la FSU pour l'École s'oppose à un management du système éducatif par une logique de la contractualisation, l'accent mis sur l'autonomie des établissements et sur l'évaluation pour la répartition des moyens, la systématisation d'affectations sur profil pour les établissements confrontés à la grande difficulté.

MARIANNE BABY

Formation des maîtres

Alors que les épreuves des concours de recrutement s'achèvent, la préparation de la rentrée permet de cerner les difficultés auxquelles devront faire face les futurs lauréats. Dans le second degré, c'est le plus souvent un service de 18 heures devant élèves, auquel s'ajoutera la formation, que la plupart des professeurs stagiaires devront assurer. Dans les écoles, ils devraient bénéficier de pratique accompagnée jusqu'aux vacances de Toussaint, avec des déclinaisons très diverses.

Après la journée d'action du 20 mai pour une autre réforme, les syndicats de la FSU ont déposé, comme la FCPE, Sud éducation et SLU, un recours pour « excès de pouvoir » auprès du Conseil d'État, concernant les conditions d'accueil, d'accompagnement et de formation des personnels enseignants.

> CONFÉRENCE NATIONALE

Rythmes scolaires

L'annonce par le ministre Luc Chatel de la tenue d'une conférence nationale sur les rythmes scolaires en juin vient s'ajouter à la saga des rythmes.



© DOBRECOURTINAJA

Depuis la suppression du samedi matin à l'école primaire en 2007, et la mise en place d'heures supplémentaires d'aide personnalisée pour les élèves en difficulté, la question du respect des rythmes des enfants et de son lien à la réussite scolaire s'est posée de façon aiguë. Qui pouvait croire que les élèves les plus fragiles allaient profiter d'un allongement d'une journée de classe déjà reconnue comme une des plus longues au monde? Les chronobiologistes ont fait entendre leur voix, les parents d'élève les ont relayés et même l'académie de médecine demande que soit réorganisé le temps scolaire. Cela nécessite de prendre le temps d'une vraie

concertation avec l'ensemble des acteurs (enseignants, parents, collectivités territoriales, associations,...). Placer l'élève au centre des décisions est une belle ambition, mais ce serait une petite révolution tant les intérêts économiques ou sociétaux priment depuis toujours.

Aujourd'hui encore, les annonces d'expérimentations au collège, sur le modèle allemand (pour tant remis en cause outre Rhin !) du « sport l'après midi » tiennent seulement de l'affichage. Les propositions du ministère se traduisent surtout par des économies. Les 2 heures supprimées à l'école primaire et reconverties en heures de soutien ont justifié la suppression de postes RASED. Dans le secondaire la réduction de l'horaire hebdomadaire se traduirait par des milliers de suppressions de postes.

Le 7 juin le ministre installera la Conférence, à la tête de laquelle il a sollicité Christian Forestier (ancien recteur et ex-conseiller de Jack Lang), et dont les travaux devraient durer plusieurs mois.

MARIANNE BABY

Évaluations CM2-CE1

L'évaluation nationale des 800 000 élèves de CE1 s'est déroulée courant mai, avec l'objectif de mesurer l'évolution du niveau général. Devant le manque de rigueur scientifique dénoncé par les syndicats d'enseignants et les fédérations de parents d'élèves et mis en évidence par les corrections nécessaires pour assurer la comparabilité des résultats aux évaluations CM2 passées en janvier dernier avec celles de 2009, le ministère a enfin accepté d'ouvrir des discussions. Le 1^{er} juin un groupe de travail s'est réuni au ministère. Le SNUipp y a rappelé que les enseignants attendent un véritable outil d'évaluation qui soit une aide à la régulation des apprentissages et à la communication avec les familles. Le ministère s'est engagé à clarifier les objectifs des évaluations, à réfléchir au calendrier et aux modalités. La DEPP sera désormais associée à l'élaboration du dispositif.

Un forum pour le Second degré

Inscrites dans le cadre d'une volonté idéologique de réduction des dépenses publiques qui étouffe le système éducatif mais aussi de renoncement à un projet éducatif émancipateur pour tous les jeunes, les réformes engagées par le gouvernement dans le second degré contribuent à dessiner un système éducatif qui ne cherche plus à combattre les inégalités scolaires et sociales mais qui au contraire les accompagne, voire les creuse.

Il est donc urgent de construire un projet éducatif alternatif. Quels objectifs assigner à l'École et au second degré? Que doit-on enseigner pour former l'individu d'aujourd'hui et le citoyen de demain, capable de comprendre le monde et d'y agir?

Ne faut-il pas élever le niveau de qualification de tous plutôt que de s'en tenir à ne dégager qu'une élite sur la base du mérite individuel? Ne faut-il pas allonger la scolarité obligatoire pour réorganiser l'accès à une culture commune sur un plus grand nombre d'années et desserrer le poids d'orientations trop précoces? Quels liens entre formation initiale et formation tout au long de la vie? De quels personnels, et avec quelles missions, le service public d'éducation a-t-il besoin?

C'est pour mener une réflexion large sur ce que la Nation attend de son système éducatif, et nourrir celle des partis politiques amenés à travailler ces questions dans une période de construction de leurs projets politiques, que le SNES, le SNEP, le SNUEP et le SNUPDEN organisent à Paris le 12 juin un forum en direction des partis politiques de gauche.

Pas de bébés à la consigne

Le 29 mai, des milliers de professionnels de la petite enfance, auxquels se sont jointes les familles, se sont mobilisés partout en France, confirmant l'ampleur, la vitalité et la longévité d'une mobilisation engagée depuis plus d'un an.

Le gouvernement prévoit d'abaisser massivement la qualité d'accueil des tout-petits : diminution des taux d'encadrement des enfants par l'accueil en surnombre, déqualification globale des équipes, absence de toute norme de fonctionnement pour les maisons d'assistantes maternelles, jardins d'éveil payants se substituant à l'accès des 2-3 ans à l'école maternelle, ... Une nouvelle réussite qui appelle des suites rapides, d'autant plus que Nadine Morano, faisant preuve du plus grand mépris, confirme qu'elle « ne changera rien à ses décrets ».



© MYRANAJA

> SUPPRESSION DE POSTES

En quelques fiches

La révélation des fiches confidentielles envoyées par le ministre aux recteurs et aux IA démontre concrètement la gestion prioritairement budgétaire du service public de l'éducation nationale.

Les fiches confidentielles envoyées par le ministre aux recteurs et aux IA ne seront pas restées secrètes très longtemps. On connaît désormais les mesures préconisées pour identifier les « gisements d'emplois ». La volonté affichée de ne pas « dégrader les performances globales » est surréaliste lorsqu'on étudie les leviers indiqués. Pour la première fois, le ministre abandonne explicitement toute ambition d'une quelconque amélioration du système éducatif, renonce sans ambiguïté à prendre en charge les élèves en difficulté que le système actuel peine à faire réussir.

Tombant les masques, il poursuit son unique but : ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant en retraite. Pour réaliser cette nouvelle hémorragie, il indique treize pistes possibles. Il envisage ainsi d'augmenter la taille des classes à tous les niveaux, s'appuyant sur des études démontrant que celle-ci n'aurait pas d'effet probant sur la réussite des élèves... et oubliant les comparaisons internationales peu favorables pour la France. Dans le premier degré l'hypothèse d'un élève de plus par classe représenterait 10 000 postes ; en collège, c'est même l'exemple de cinq élèves de plus par classe qui est donné. Réduire encore la scolarisation des 2 ans (pour tant de 15 % seulement aujourd'hui) est

également préconisé, sans se préoccuper de l'impact sur la réussite scolaire ultérieure des enfants, ni de l'absence de structures existantes pour les prendre en charge. Les enseignants spécialisés restent dans le collimateur : supprimer les postes RASED (en particulier les maîtres G), comme les psychologues scolaires, reste une piste de choix. L'école pourrait aussi se passer des assistants étrangers pour l'enseignement des langues vivantes. Il s'agit aussi de faire l'impasse sur la formation continue sur temps de service.

Alors qu'il y a peu, le ministre annonçait que la réforme des lycées ne supprimerait aucun emploi, le ministre écrit noir sur blanc que cette réforme « offre des possibilités d'optimisation », qu'il faut réduire l'offre de formation et mettre les établissements en concurrence. Les décharges de service des enseignants sont en ligne de mire. Les regroupements d'élèves pour les IDD au collège sont conseillés : sympa, la découverte à 60 ! N'oublions pas non plus les recrutements de vacataires pour assurer les remplacements : peu importe l'intérêt des élèves !

Cynisme, a dénoncé le SNES ; le SNUipp accuse le président de vouloir être le champion de l'absentéisme enseignant.

MONIQUE DAUNE

États GénérEux pour l'Enfance

Le point de vue est massivement partagé : la politique gouvernementale ne contribue pas à l'amélioration de la situation des enfants. Elle relève d'une logique inquiétante et néfaste, qui ne considère l'enfant que comme un coût pour la société et présente la jeunesse comme un « problème » pour la société : les familles sont tenues pour seules responsables des difficultés de leurs enfants, la mise à l'écart dans des centres fermés, la pénalisation des mineurs, le contrôle des comportements et le dépistage dès les plus jeunes âges... En juin 2009, le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU s'est montré particulièrement sévère avec la France et la politique menée.

En réaction à des États (bien peu) Généraux organisés par le secrétariat d'État chargé de la famille, plus de 80 organisations - collectifs, associations, syndicats - se sont réunies pour lancer les États GenerEux de l'enfance. En seulement quelques jours, plus de 120 « doléances » ont été produites, pour « poser les bases d'une politique nationale et globale, pensée dans l'intérêt et le respect des enfants et de leurs familles ».

Ces doléances seront adressées par lettre ouverte au Président de la République et présentées aux groupes parlementaires et aux associations d'élus locaux. Le 26 mai, face aux Tuileries et devant le Jeu de Paume, le collectif a donné le coup d'envoi d'une « révolution tranquillement radicale » pour changer de cap en matière de politique de l'enfance !

Où va l'usine France ?



© TREVIERS/NAJA

Si la France reste un pays industriel, elle a perdu près de deux millions d'emplois en trente ans dans ce secteur et peine à se doter d'une politique à la fois ambitieuse et cohérente, respectueuse de l'environnement et de ses territoires.

**Dossier réalisé par
Marianne Baby, Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz, Élisabeth Labaye,
Isabelle Sargeni-Chetaud.**

La désindustrialisation est une réalité en France, même s'il est plus difficile aujourd'hui qu'hier de cerner ce qui relève du secteur secondaire ou du tertiaire. Entre 1980 et 2007, l'industrie française a perdu 36 % de ses effectifs, environ 1,9 million d'emplois. La crise économique a amplifié le phénomène avec près de 200 000 emplois détruits en 2009.

Pourtant, la France reste un pays industriel. Sur les 500 plus grandes entreprises mondiales, 35 sont françaises. La part des branches industrielles dans le PIB français s'est réduite certes presque de moitié depuis le début des années quatre-vingt-dix mais, la part de leur valeur ajoutée se maintient en volume autour de 17 %. Le classement mondial de la France pour les échanges de produits manufacturés reste stable : 2^e exportateur européen et 5^e exportateur mondial.

Deux millions d'em

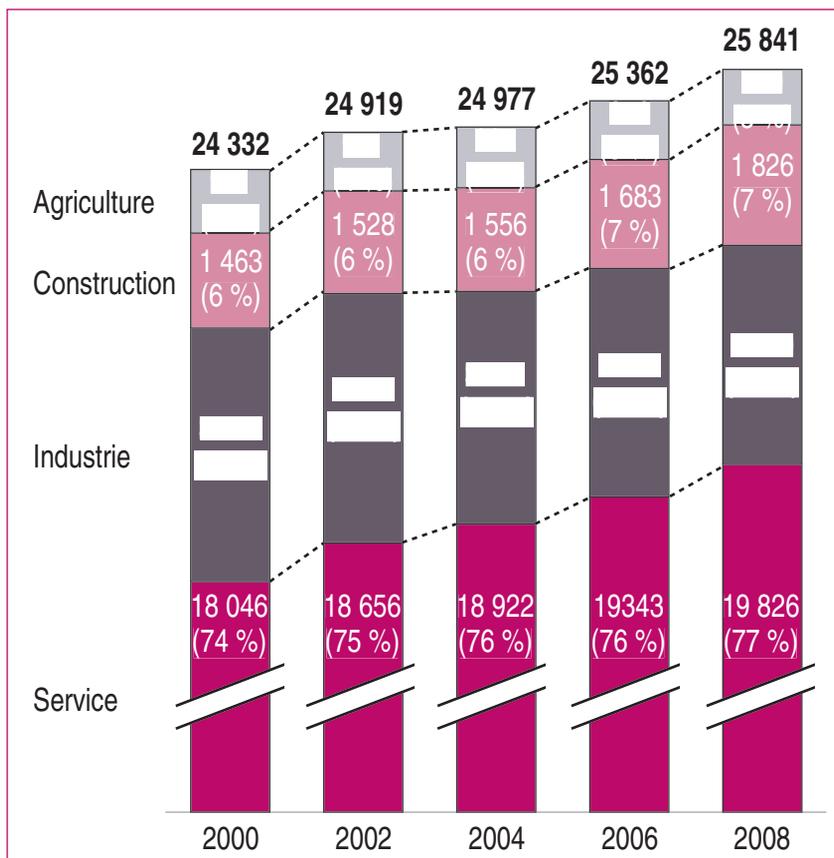
Mais depuis la disparition du Plan, aucune stratégie ne semble exister, pour définir les grandes orientations, réfléchir à l'implantation équilibrée des entreprises sur le territoire, pour lancer une véritable réflexion autour de la nécessaire transformation des logiques ultra-productivistes en logiques de production favorables au bien-être humain et à la survie de la planète. Certes, Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des négociations sur le Climat a présenté les grandes lignes d'une politique de développement « des filières vertes d'avenir ». Mais en même temps a été abandonnée la taxe carbone qui devait progressivement réorienter consommation et production vers de moindres émissions de CO₂. Si certaines entreprises voient l'intérêt de ces nouvelles perspectives, d'autres ont pris du retard (automobile, énergie) et certaines refusent de réfléchir à la réorientation de leur production.

D'autre part, il ne s'agit pas d'accroître toujours plus la productivité du travail, quand son intensification débouche sur les désastres humains que nous connaissons. Notre productivité par tête dans le secteur manufacturier a augmenté de 45 % en dix ans ! Mais elle ne s'est pas accompagnée des efforts nécessaires en recherche et innovation pour lesquelles la France est à la traîne.

Le développement industriel a besoin de salariés toujours plus qualifiés, de l'ouvrier au cadre. Pourvoir l'industrie en qualifications est de la responsabilité de la formation initiale, malmenée par les réformes, et de la formation continue encore insuffisante et souvent tournée vers une employabilité de court terme.

Il y a surtout besoin d'investissements : aujourd'hui, les banques « travaillent pour les banques », l'industrie ne les intéresse pas !

L'avenir de l'emploi productif doit se décider dans un débat démocratique impulsé par l'état, il doit s'appuyer sur les collectivités territoriales. Dans les entreprises, les salariés doivent pouvoir prendre la parole et être partie prenante de décisions qui les concernent au premier chef. La démocratie sociale, bien absente aujourd'hui, est l'une des clefs du développement.



Évolution de l'emploi par secteurs entre 2000 et 2008 (milliers de personnes).

Source : INSEE.

Après des années de fermetures de grands sites industriels, de restructurations, de délocalisations, l'industrie française a perdu près de deux millions d'emplois en trente ans.

Pourtant, la France reste un pays industriel. Sur les 500 plus grandes entreprises mondiales, 35 sont françaises. Même si la part des branches



© TREVIERSINAJA

industrielles dans le PIB français s'est réduite de 18 % à 12 % entre 1997 et 2007, la part de leur valeur ajoutée se maintient en volume autour de 17 %, ce qui signifie de forts gains de productivité, soulignait Sylvain Barde, économiste à l'OFCE, à l'occasion des États généraux de l'industrie en octobre dernier. Ces gains de productivité ont d'ailleurs réduit le besoin de main-d'œuvre au niveau des produits manufacturés.

L'industrie fortement touchée par la crise

D'autre part, certaines activités traditionnellement comptabilisées dans les activités industrielles parce que générées par elles ne sont plus comp-

emplois perdus en trente ans

tabilisées. C'est le cas par exemple d'activités de nettoyage qui, si elles sont externalisées, relèvent des services marchands.

Entre 1980 et 2007, l'industrie française a perdu 36 % de ses effectifs, soit un total de 1,9 million d'emplois (71 000 par an). La crise économique a amplifié le phénomène avec près de 200 000 emplois détruits en 2009. L'industrie a vu ses effectifs tomber à 3,412 millions de salariés, mais cela représente encore directement 13 % de la population active du pays, La désindustrialisation est confrontée à la mondialisation : l'impact de la concurrence étrangère s'est amplifié depuis une décennie et contrairement aux idées reçues, la concurrence des pays émergents est moins forte que celle des pays développés.

Déséquilibre régional

Le recul de l'emploi industriel touche davantage la France que la plupart des autres pays européens (19,3 % en France, 14,2 % en Allemagne, 11,82 % en Italie) et affecte particulièrement les régions du grand Nord-Est, alors que des régions comme Midi-Pyrénées et Aquitaine sont en croissance en termes d'activité et d'emploi industriel.

La diminution de l'emploi industriel affecte tous les secteurs d'activité. Le secteur des biens de consommation (-23,3 %), de l'automobile (-15,63 %) et des biens intermédiaires (-15,20 %) sont plus affectés que la moyenne alors que les secteurs des biens d'équipement (-8,14 %), de l'énergie (-8,13 %) et de l'agroalimentaire (-3,17 %) le sont moins. L'augmentation des prix de l'énergie a renchéri le coût des consommations intermédiaires du secteur industriel contribuant à le déstabiliser un peu plus.

La balance commerciale reste déficitaire

La balance commerciale de l'industrie française était restée dans les années 2000-2006 légèrement excédentaire du fait de la bonne performance des industries agroalimentaires et des industries des biens d'équipe-

ment. Depuis 2007, le solde resté positif et relativement stable sur ces deux secteurs ne suffit plus à compenser le déficit enregistré sur les autres secteurs. Pour le secteur automobile, le solde exportations importations, marqué par une chute importante depuis 2004, a été négatif pour la première fois en 2008.

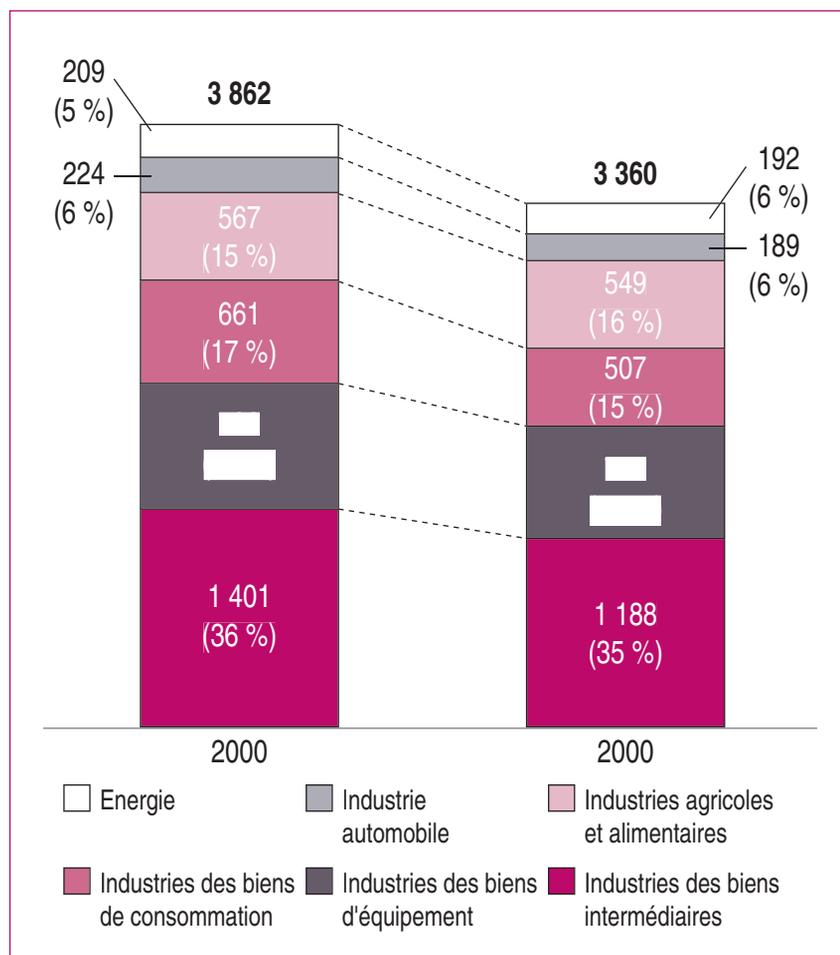
Des secteurs historiquement forts

Plusieurs secteurs restent cependant forts : l'agroalimentaire qui représente 12 % de la valeur ajoutée industrielle, l'aéronautique (Ariane Espace, Airbus) et l'automobile, avec un rôle majeur en terme d'exportations avec un rôle majeur.

Mais si les secteurs de l'automobile et

des biens d'équipement sont particulièrement tournés vers les marchés extérieurs, c'est aussi sur ces secteurs que la France réalise une part importante de ses importations.

D'autres filières industrielles se développent comme les industries de haute technologie. Les PME représentent plus de 90 % des entreprises en France et trouvent leurs principaux débouchés sur le marché national. Les exportations françaises émanent pour 83 % des entreprises de plus de 250 salariés. Dans certains segments industriels comme l'industrie électronique et électrique, des PME disposent d'un savoir-faire industriel et d'innovation dont les produits sont intégrés dans le secteur de l'automobile ou de l'aéronautique.



Part des PME de moins de 250 salariés dans le commerce extérieur en 2005 (Entreprises de 1 à 19 salariés hors périmètre). Source : INSEE Ficus, SESSI, LIFI Diane.

Un demi-siècle d'histoire industrielle

Le tissu industriel de la France reste en partie marqué par la phase de reconstruction de l'après-guerre. L'intervention de l'État est alors très forte, planifiant les investissements productifs dans les secteurs de base : électricité, charbon, sidérurgie, ciment, machines agricoles et transports intérieurs, s'appuyant sur les nationalisations des banques et l'apport du plan Marshall. C'est l'époque des grandes nationalisations qui permettent d'assurer la restructuration du secteur : EDF, GDF, Charbonnages, Régie Renault... Dans le même temps, de grands programmes d'équipement (autoroutes notamment) sont lancés, destinés à soutenir le développement de l'industrie.

Les années soixante voient le développement des projets technologiques (nucléaire, aéronautique et espace, électronique) qui prennent appui sur les organismes publics (CEA, CNES, CNRS). Les premiers regroupements stratégiques, destinés à résister à la concurrence internationale voient le jour : Thomson-Brandt, Elf-Aquitaine, Peugeot-Citroën...

Durant la crise des années 70, les secteurs jugés non rentables seront progressivement abandonnés (sidérurgie) au profit de « créneaux d'avenir » (Airbus, nucléaire civil...). Les années quatre-vingt – exception faite de la phase de nationalisation et de relance des investissements de 81 à 83 - verront se mettre en place une politique de réduction de l'intervention de l'État, ce dernier se concentrant sur des mesures d'aides ciblées, et de libéralisation des entreprises nationalisées, pour y introduire progressivement les critères du secteur privé (profit, réduction des effectifs...).

La phase de désindustrialisation s'amorce, l'accent est mis de plus en plus sur l'innovation et les pôles technologiques, organisés territorialement (Airbus à Toulouse, Les TIC à Sophia-Antipolis).

Quelle politique ind



© RIVALUDINAJA

En privilégiant la financiarisation, le profit à court terme, en sacrifiant le potentiel de qualifications des salariés, le gouvernement comme le patronat ne sont pas dans une logique de développement industriel. Les États généraux n'ont pas apporté de réponses à la désindustrialisation.

Malgré des États généraux censés stopper la désindustrialisation, on discerne mal quelle stratégie est mise en œuvre, au-delà de l'aide apportée à l'automobile et la création de pôles de compétitivité.

Or, le développement industriel en terme de production comme d'emplois, est déterminant pour préparer l'avenir, en maintenant et développant l'existant dans sa diversité – s'il se conforme aux attentes écologiques – mais aussi en créant de nouvelles activités et en réorientant certaines d'entre elles. Cela implique de débattre avec les salariés et de les associer à l'ensemble des processus ; cela veut dire aussi et surtout développement de la recherche et de l'innovation et des financements qui appuient cette évolution.

Dans tous les secteurs, on doit réfléchir à des transformations dans le sens d'un développement social de

la planète. Dans l'automobile, l'un des secteurs clés de l'industrie française, la stratégie des industriels a été contestable tant par les choix faits que par le manque d'anticipation sur l'avenir. La réflexion sur la voiture hybride ou électrique a pris du retard, alors qu'il y a matière à développer de nouveaux emplois et de nouvelles qualifications, en intensifiant la recherche pour l'innovation et le développement durable. Une conversion de l'industrie automobile est donc indispensable, elle est un enjeu écologique majeur, mais aussi un pôle d'emploi important. Elle doit s'accompagner de politiques publiques en faveur des alternatives à la route comme le transport ferroviaire et le développement des transports en commun. Mais des réflexions de même ordre doivent se mener dans l'aéronautique, ou la pétrochimie.

industrielle ? À l'ère du développement durable



Les grands groupes français doivent réinvestir en France, plutôt que de se tourner vers les pays à bas salaires, en s'appuyant sur la qualification et la haute productivité des salariés français, recherchée par les investisseurs étrangers.

L'innovation, la recherche et le développement pâtissent de l'insuffisant investissement financier accordé à la recherche par l'État comme par les entreprises. Le secteur de la haute technologie manque de grandes entreprises capables de concurrencer les leaders japonais ou américains. Mais il faut accroître cet effort collectif en priorisant le développement humain et les technologies respectueuses de l'environnement. Les pôles de compétitivité devraient devenir de véritables pôles de développement. Il faut donner aux PME les moyens de se développer.

Pour la FSU, l'État doit animer un vrai débat autour des choix de politique industrielle, appuyée sur la revalorisation du travail, le respect et le développement des qualifications, l'aménagement des territoires et le respect de l'environnement. Il doit impulser une autre conception des relations entre donneurs d'ordres et sous traitants.

Rio, Kyoto, Grenelle 1, Grenelle 2... Le temps où seuls quelques écologistes se préoccupaient d'environnement est révolu.

Désormais le développement durable est identifié à de nouvelles potentialités de croissance : les filières vertes ont vocation à doper la croissance et l'emploi. En février dernier Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des négociations sur le Climat (ses titres témoignent à eux seuls le souci d'affichage de la prise en charge politique de ces questions), a présenté les grandes lignes d'une politique de développement « des filières vertes d'avenir ».

Parmi les mesures phares le Grand emprunt consacrerait environ 5,1 milliards d'euros au développement durable (ce chiffre intègre 1 milliard de financement de la prochaine génération de réacteur nucléaire et de solutions innovantes du traitement des déchets radioactifs). Entre novembre 2009 et février 2010, le ministère a conduit une consultation sur le développement de 18 filières (éolien, géothermie, énergies marines, biocarburants, chimie verte, eau...).

La structuration de ces filières, l'articulation des interventions de l'État et la détermination des objectifs opé-

rationnels doivent suivre, avec « des plans d'actions précis » selon le ministère. Ressources en déclin (notamment pour les hydrocarbures), changements climatiques, pesticides dans l'eau ou les aliments... l'ensemble de la société est aujourd'hui extrêmement sensible aux questions de développement durable. Les entreprises en ont compris l'enjeu en terme de compétitivité et voient l'intérêt de valoriser leur passage à un modèle économique moins consommateur de ressources (publicité de la mesure d'émissions de CO₂, etc.), mais aussi d'intégrer le développement durable dans les stratégies de production et de commercialisation, de mettre sur le marché des offres vertes. La création de nouveaux métiers générateurs d'une reprise d'emplois apparaît également alléchante.

Mais en même temps a été abandonnée la taxe carbone qui devait progressivement réorienter consommation et production vers de moindres émissions de CO₂. Quant aux entreprises les plus polluantes, elles poursuivent un lobbying aussi efficace que nocif alors que la dégradation de l'environnement s'accélère.

Les chiffres sur le grand emprunt et l'environnement

Grand emprunt et développement durable (5,1 Md€) concernant le volet « Développement durable », 2,6 Md€ serviront à financer des projets de recherche expérimentale : projets innovants de démonstrateurs et plateformes technologiques (1,6 Md€) et d'instituts de recherche (1 Md€) dans le secteur des énergies renouvelables. 1 Md€ sera dédié au « financement de la prochaine génération de réacteur nucléaire et le développement de solutions innovantes pour le traitement des déchets radioactifs ». 1 Md€ serviront à financer les transports et l'urbanisme durables, dont notamment le développement de nouvelles « éco-cités » et le développement de programmes urbains intégrés. Et 0,5 Md€ seront alloués pour la rénovation thermique des logements privés fortement consommateurs en énergie.

Nécessaires qualifications

Le niveau de technicité des emplois s'est globalement élevé, l'industrie devant relever le défi de l'innovation et les activités de service exigeant un niveau de qualification de plus en plus élevé. Les mobilités professionnelles, souhaitées ou subies, se développent. Avec la crise de l'emploi et les mutations du travail, la reconnaissance effective, via les conventions collectives des qualifications des salariés devient un enjeu majeur pour les personnes et le développement économique et social. L'importance de la formation initiale est incontestable pour ouvrir au maximum de jeunes des perspectives positives d'emploi et de carrières dans tous les secteurs, notamment ceux en tension au niveau recrutement. Les réformes en cours des lycées généraux, technologiques et professionnels pilotées notamment par des impératifs budgétaires et le désengagement de l'État sont à cet égard négatives pour l'avenir. Cela suppose aussi, tout au long de la vie, une formation continue accessible à l'ensemble des salariés, avec une offre sur tout le territoire national,

diplômante, reconnue nationalement et qui ne se limite pas à l'employabilité immédiate,

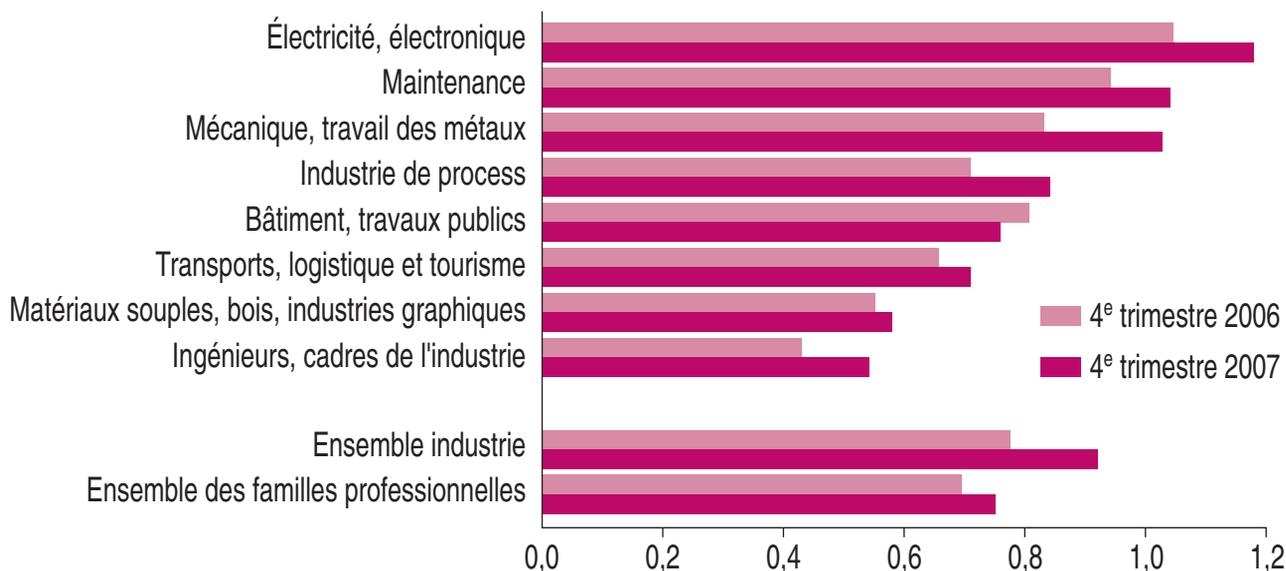
En modifiant nos modes de vie, le passage à une économie soutenable aura des conséquences sur l'activité de nombreuses filières industrielles, les mutations techniques, économiques et sociales modifiant les contours et le nombre d'emplois. Malgré l'accélération des destructions d'emplois industriels, le volume des départs en retraite, lié au vieillissement des actifs, provoque d'importants besoins en renouvellement de main-d'œuvre dans l'industrie: ils s'évaluent à 100 000 par an jusqu'en 2015, une situation qui préoccupe employeurs et organisations de salariés... mais pas pour les mêmes raisons.

L'image dégradée des entreprises industrielles, la méconnaissance des métiers de l'industrie, mais aussi les mauvaises conditions de travail, sont un frein à l'entrée des jeunes, diplômés ou non, dans ce secteur. Les secteurs liés aux « emplois verts » considérés comme porteurs par les

projections de Pôle-emploi pourront peut-être modifier la donne: c'est par exemple le cas des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (incluant les activités de protection de l'environnement internes aux entreprises) ou de la gestion des déchets, y compris industriels.

L'industrie se distingue du reste de l'économie par le poids de l'emploi ouvrier dans ses rangs. Mais, tiré par la métallurgie (50 % de l'emploi industriel), le curseur de la qualification se déplace vers le haut pour toutes les catégories d'emplois industriels: baisse des niveaux V et hausse de la proportion des niveaux IV et III. La norme des ouvriers qualifiés se déplace sur le niveau IV qui représente aujourd'hui 33 % des recrutements contre 12 % en 1993. Les métiers qualifiés en forte expansion font largement appel aux jeunes diplômés: 19 % des emplois d'ingénieurs et de cadres techniques de l'industrie sont occupés par des jeunes débutants, sortis depuis moins de cinq ans du système éducatif.

Certains secteurs éprouvent des difficultés de recrutement



Les tensions sur l'emploi industriel apparaissent à l'examen du rapport entre le nombre d'offres et de demandes d'emploi qui s'établit pour l'ensemble de l'industrie à un niveau moyen élevé (entre 0,6 et 0,8). Pour certains secteurs, le niveau de tension est proche ou supérieur à 1: l'électricité électronique, la mécanique et les travaux des métaux, l'industrie de process... Mais cette tension s'opère sur les niveaux les plus qualifiés. Le rapport offres d'emploi/demandes d'emploi s'est effondré de 50 % entre 2008 et 2009 pour ce qui concerne les ouvriers.

Indicateur des tensions par domaine professionnel (rapport offres/demandes d'emploi). Source: ANPE, DARES, INSEE

Jacky Fayolle : « il manque une vision à long terme »

Quel état des lieux peut-on dresser de l'industrie en France ?

C'est la résultante de la combinaison de deux évolutions : l'une de nature tendancielle, de transformation des structures économiques. L'industrie ne disparaît pas, mais elle s'allège, car la productivité augmente. C'est une mutation à maîtriser.

L'autre phénomène est plus inquiétant, c'est une perte de substance industrielle, un recul de l'économie française, dans certaines activités de pointe, et donc une perte de capacité d'innovation. Nous avons des inventeurs, des chercheurs, mais le « passage à l'acte » industriel est difficile, surtout dans les PME. Cela va plus loin qu'une simple désindustrialisation liée au développement des activités de service.

Les politiques menées jusqu'à présent de soutien à l'innovation, de soutien aux PME ont donc été inefficaces ?

Elles manquent incontestablement d'efficacité. Des premières réponses ont été apportées, comme la création des pôles de compétitivité, le crédit impôt-recherche, mais le mariage se fait de manière imparfaite entre les appuis publics qui existent et le développement des capacités humaines et financières des PME. Si ces dernières ne trouvent pas d'appui financier pérenne pour développer les innovations, cela ne peut fonctionner.

Quelle politique industrielle faudrait-il mener ?

La France a une vieille expérience de politique industrielle, avec de belles réussites à son actif. Ces pages de gloire se sont construites autour de la constitution de grands « champions », qui ont porté l'économie française pendant longtemps, en agissant sur les marchés et en soutenant les industries chargées de produire les biens correspondants (téléphonie, TGV...). Mais ces champions se sont progressivement émancipés de la tutelle de l'État, se sont développés et diversifiés à l'international, et ne peuvent à

eux seuls assurer la place de l'industrie sur le territoire national. Il nous faut donc une politique industrielle de « deuxième génération », beaucoup plus fine, attentive aux PME, aux sous-traitants, ce qui implique de faire des choix ciblés. Dans le secteur des énergies renouvelables par exemple, le marché de l'éolien étant déjà pris, il faudrait soutenir davantage le photovoltaïque.

Peut-on concilier développement industriel, contraintes environnementales et aménagement du territoire ?

Nous sommes à une époque charnière. L'étude que nous avons réalisée pour le compte du ministère de l'environnement et du développement

« Si les PME ne trouvent pas d'appui financier pérenne pour développer les innovations, cela ne peut fonctionner »



DR

Jacky FAYOLLE,
directeur du Centre Études & Prospective
Groupe ALPHA.

durable a montré que certains secteurs comme le ciment, le papier, l'automobile ont réalisé des efforts d'adaptation non négligeables, mais que cela ne suffisait pas à répondre aux objectifs assignés. Soit ces activités cèdent à la tentation de la « fuite carbone », qui consiste à délocaliser

une partie des activités dans des pays où les contraintes environnementales sont moindres, soit on les encourage à repenser une filière de production durable, qui prend en compte tous les cycles de la vie du produit, et son insertion dans l'activité économique. De ce point de vue, le Grenelle de l'environnement est incontestablement une initiative positive.

Cela pose aussi le problème des formations aux métiers de l'industrie ?

La crise provoque des surcapacités industrielles immédiates, concomitantes avec un personnel qui vieillit. La tentation est grande dans ces cas-là d'attendre les départs à la retraite pour diminuer les effectifs. Le problème, c'est qu'on entérine alors la perte de substance industrielle. Or, même dans les activités traditionnelles, comme le papier carton, il y a des technologies de pointes qui sont utilisées, et une augmentation générale des qualifications. La formation, et l'attractivité des métiers industriels, est donc bien un des leviers toute politique dans ce domaine.

Comment voyez-vous l'avenir de l'industrie en France ?

On est dans une période d'incertitude, et les choix sont ouverts entre la poursuite de la stagnation des emplois industriels, à peine compensés par le développement de services, et la mise en œuvre d'une politique

volontariste. On manque certainement d'une vision à long terme. À travers l'action sur les PME, sur la constitution de filières d'activités adaptées aux enjeux environnementaux, on doit permettre à l'économie française de prendre le bon côté de cette fourchette d'incertitude.

Chères vacances...

Pour un peu plus d'un français sur deux, l'été rime – encore – avec les vacances. Ils sont même considérés comme champions du monde dans ce domaine. Mais la crise, le chômage et la dégradation du pouvoir d'achat risquent bien, une fois de plus, de rendre le rêve inaccessible...

Les congés payés, c'est avant tout une conquête sociale. Concrétisée pour la première fois en 1936, elle a permis aux ouvriers de l'époque d'accéder enfin au repos, aux loisirs, à l'eau et au soleil. Ces thèmes structurent encore largement les vacances,



© TRÉVIERS/NAIA

Un enfant sur trois ne part pas en vacances

mêmes s'ils se sont diversifiés. Ce faisant, la France ne faisait que rattraper son retard sur ses voisins (Allemagne, Norvège, Pologne mais aussi Chili et Brésil) qui avaient entamé le mouvement dès 1900.

Aujourd'hui, la France est l'un des pays européens où les congés payés sont les plus longs.

Il faudra attendre néanmoins 1956 pour que la loi instaure la troisième semaine de congés, et 1963 pour la quatrième. La cinquième semaine arrivera avec la victoire de la gauche en 1981, elle sera instituée en janvier 1982.

Les trente-cinq heures instituées par les lois Aubry de 1998 et 2000 vont confirmer un assouplissement dans les formes de congés qui avait débuté dès 1997 avec les premières lois sur la « flexibilité ». Désormais, les congés sont plus fractionnés, les week-ends, les courts séjours favorisés par la RTT complètement, voire supplantent les congés estivaux. Un nouveau mode de consommation des vacances s'est ainsi instauré. Cette situation masque cependant de profondes disparités et inégalités.

Les disparités sont géographiques : Selon l'attrait touristique – ou non - de la région où l'on habite, la proximité de la côte, le « territoire de vacances » est différent : la première destination de vacances est souvent

le lieu d'origine de la personne, la mer ne vient qu'ensuite. Les habitants des communes rurales partent moins que ceux des grandes villes. En Ile-de-France, on va massivement soit en Méditerranée, soit vers la Bretagne. Les Parisiens partent beaucoup, les Lyonnais restent souvent dans leur propre région, les résidents de Provence-Alpes Côte d'Azur, quant à eux, sortent rarement de leur territoire.

Cependant, les gens du Nord sont ceux qui partent le moins : là, les raisons financières expliquent largement le phénomène.

Le manque d'argent est la première cause de non-départ en vacances

Car partir en vacances reste fortement corrélé au revenu. Les milieux aisés partent beaucoup, et les milieux pauvres pas du tout. Sur les quatre Français sur dix qui ne partent pas en vacances, un sur cinq seulement le fait par choix délibéré. La majorité invoque les raisons financières (37 %), devant les raisons de santé et les raisons professionnelles.

Ces inégalités affectent aussi les modes de vacances, les ménages modestes préférant les longues vacances estivales (17 à 18 nuitées), principalement dans la famille, alors que les plus aisés partent moins longtemps mais plus souvent, de préférence en circuit, à l'étranger et à l'hôtel.

Enfin, les modes de vacances varient selon l'âge et la situation familiale. On part ainsi plus souvent en voiture, en famille ou en location quand on a de jeunes enfants, les circuits étant davantage prisés par les seniors. Ces derniers ont, lors de la dernière décennie, connu une augmentation relativement importante de leurs durées de séjour, puisqu'ils partent en moyenne dix jours de plus que les actifs, et cinq de plus que les enfants et adolescents.

La durée des congés en Europe

Pays	Congés	Jours fériés	Total
Finlande	25	14	39
Autriche	25	13	38
Grèce	25	12	37
France	25	11	36
Portugal	22	14	36
Espagne	22	14	36
Suède	25	11	36
Danemark	25	10	35
Allemagne	20	13	33
Belgique	20	10	30
Italie	20	10	30
Irlande	20	9	29
Pays-Bas	20	8	28
Royaume-Uni	20	8	28

La France, avec 38 jours de congés par an (en moyenne, en cumulant jours de congés et jours fériés pour un salarié à temps complet ayant 10 ans d'ancienneté), se classe quatrième au niveau européen. Le nombre moyen de jours de congés et de jours fériés est de 34 au sein de l'Union.

Source : rapport sur « Les conditions d'emploi en Europe » - Mercer

La première destination de vacances est souvent le lieu d'origine de la personne, la mer ne vient qu'ensuite.



© TREVIERS/NAJA

Les « oubliés des vacances »

Il reste qu'aujourd'hui encore, un enfant sur trois ne part pas en vacances. Une étude récente Ipsos / Kinder des vacances des enfants réalisée pour le Secours Populaire montre que cette proportion monte à un sur deux dans les foyers disposant de moins de 2 000 € de revenus par mois. Les « oubliés des vacances » se retrouvent également principalement dans les foyers monoparentaux et les familles nombreuses. Une situation vécue difficilement par les parents concernés qui ressentent une frustration face à cette « privation », le sentiment d'une injustice voire, pour un parent sur quatre, de la « colère ».

Une situation qui ne risque pas de s'améliorer : selon une enquête menée par CREDOC à la demande du Ministère de l'Économie en 2009, les inégalités ont eu tendance à se creuser depuis deux ans, la situation s'est même fortement dégradée pour la « catégorie pauvre », tandis que les populations qui partaient déjà beaucoup (classe aisée, classe moyenne supérieure, jeunes, Franciliens) sont parties davantage!

Vous avez dit cohésion sociale?

EMMANUEL GUICHARDAZ

3 questions à Jean Viard « Un tiers des Français exclus des vacances »

Que représentent les vacances, aujourd'hui, pour les Français qui peuvent partir ?

Les vacances sont associées à l'idée de liberté, à l'accès à l'eau et au soleil. Jusqu'aux années 70/80, elles représentaient une fenêtre dans le monde du travail, mais depuis 20 ans, ces valeurs ont diffusé dans la société : la fête, le contact avec des gens que l'on ne connaît pas, le barbecue dans le jardin sont des habitudes qui nous viennent des vacances et qui sont maintenant ancrées dans notre quotidien. Cela rend cependant d'autant plus difficile la situation de ceux qui en sont exclus.

Les Français partent-ils souvent en vacances ?

Il y a trois groupes distincts, si l'on excepte les

10 % qui ne partent pas parce qu'ils n'en ont pas envie. Un tiers des Français sont des exclus des vacances, essentiellement pour des raisons économiques. Pour un autre tiers, les vacances surviennent une fois par an et constituent « le grand rêve ». Enfin, il y a ceux qui sont des habitués des vacances.

La crise économique a-t-elle un impact ?

Il y a deux phénomènes contradictoires : en temps de crise, on a tendance à surconsommer ce qui nous permet de nous dépayser, de s'échapper du quotidien. Mais le manque de moyens va inciter à dépenser moins.

On partira donc tous les deux ans au lieu de tous les ans, ou on partira dans le milieu intrafamilial, chez des amis. Cela représente 60 %



DR

Jean Viard, Sociologue au CNRS. Auteur de « Éloge de la mobilité » Éditions de l'Aube - 2008

des modes de vacances aujourd'hui. Cela tient aussi au fait que de plus en plus de Français habitent dans des zones touristiques, vers le Sud. Il est donc plus facile, pour ces personnes, de trouver un membre de sa famille ou un ami qui peut les héberger.

Art et musique au pays de Gap

À sa sortie du conservatoire, Michaël Dian était décidé à trouver un endroit où faire partager son bonheur de la musique. Le hasard a conduit le jeune pianiste jusqu'au pays gapançais où il a mis en place un projet artistique de grande qualité.



Shiro Daïmon et François Rossé.

Entre Alpes et Provence, bocage et haute montagne, l'offre culturelle n'est pas riche. Les concerts organisés toute l'année dans ce territoire depuis quatorze ans ont créé des liens et une attente. Établi dans le hameau de Saint-Michel de Chaillol, comme un point d'orgue, le festival se déploie chaque été vers les vallées du Champsaur et Valgaudemar, et tout autour de Gap, avec ses concerts mais aussi ses rencontres, ateliers et balades musicales.

Des artistes de stature internationale, convaincus avec Michaël Dian que la richesse de l'art et de la musique doit être accessible à tous, répondent chaque été à l'invitation. En 2010, le pianiste et compositeur argentin Gustavo Beytelmann, le bandonéoniste Victor Villena et le guitariste Kay Sleking, le trio Miyazaki, le danseur Shiro Daïmon et François Rossé au piano, le quatuor Benaim, les pianistes Hélène Tysman et Sodi Braide, le saxophoniste Jean-Charles Richard, le violoniste tunisien Jasser Haj Youssef, la danseuse Toshiko Oiwa...

Au programme encore, tango avec Gustavo Beytelmann, musique classique et danse contemporaine japonaises, jazz avec Jean-Charles Richard, musique berbère avec le compositeur et violoniste Jasser Haj Youssef. Et, en cette année du bicentenaire de Chopin, l'intégrale des concertos pour piano du compositeur sera donnée en trois soirées par les solistes Hélène Tysman et Sodi Braide, que le quatuor Tercea accompagnera.

Festival de Chaillol, du 18 juillet au 13 août – www.festivaldechaillol.com

50 ans de Jazz à Juan

Le légendaire festival de jazz de Juan-les-pins, doyen des festivals européens, fête cet été ses 50 ans avec Jamie Cullum, Joshua Redman, Diana Krall, Avishai Cohen, Kyle Eastwood, Manu Katché, Melody Gardot... Ni Marcus Miller.

www.antibesjuanlespins.com

Hommage à Django

Cet été, Django Reinhardt aurait eu cent ans. Célébrant les gens du voyage et la culture manouche, le guitariste Angelo Debarre, avec son concert « Manoir de mes rêves », lui rendra hommage sur de nombreuses scènes de festivals : à Juan-les-Pins, où Sansverino, Didier Lockwood, David Reinhardt se retrouveront pour rappeler le fabuleux héritage laissé par le père spirituel du jazz manouche ; mais aussi à Jazz à Vannes, à Jazz à Sète.



DR

Rock intensif

Trois jours et quatre nuits, près de 75 formations internationales, la 22^e édition des Eurockéennes de Belfort promet des moments pop, rock, ska, métal, électro intenses ! Jay-Z, Massive Attack, Mika, Charlotte Gainsbourg, Julian Casablancas, Kasabian, Airborne, The Hives, Missy Elliott, BB Brunes, The Specials, Hot Chip... seront sur la presqu'île enchanteresse du

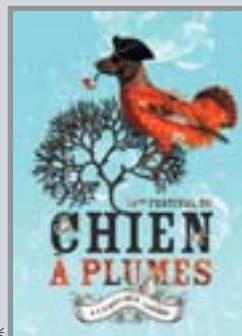


DR

Malsaucy les 2, 3, 4 juillet. Jeunes talents, musiques expérimentales, c'est aussi c

www.eurockennes.fr

Festival Chien à Plumes



DR

Au pays de Langres, en Haute-Marne, aux abords du lac de Villegusien, « Le plus petit des grands festivals » passe allégrement de la musique malienne de Salif Keita au Métal de Gojira et à la très populaire Olivia Ruiz, et ses découvertes, ses coups de cœur comme la révélation belge The Vismets, les Suédois de Nutmeg, les fascinants Pilöt, les métalleux rigolos de Ultra Vomit, l'électro débridée de Pulpalicious... Un mot d'ordre : « Sors de ta niche, rejoins ta meute », les 6, 7, 8 août.

www.cienaplumes.fr

Montpellier danse

Le festival de danse contemporaine fête ses trente ans. Du 18 juin au 7 juillet, des hommages seront rendus, pour l'occasion, à Dominique Bagouet créateur

du festival, à Merce Cunningham aussi. Les plus grands chorégraphes d'aujourd'hui reviendront sur la scène de Montpellier, Akram Kahn, Ohad Naharin, Anne Teresa de Keersmaecker, Kader Attou... Cet anniversaire coïncide avec l'ouverture de l'Agora, cité internationale de la danse, nouvel espace de Montpellier Danse et lieu de résidence d'artistes.

www.montpellierdanse.com

Carcassonne

Du 19 juin au 15 août, les places, cours et théâtres de la cité médiévale sont l'écrin de quelques 110 spectacles, dont 7 gratuits. De Roberto Alagna à Bob Dylan, Charlotte Gainzbourg, Jacques Dutronc, Higelin, Laurent Garnier...

Parmi les plus célèbres.

www.montpellierdanse.com

Musiques du monde à Thau

Les rythmes samba de Gilberto Gil ou encore la musique africa-world de Youssou N'Dour viendront enflammer les rives de l'étang du Languedoc Roussillon. Rencontre unique entre la vibraphone de David Neerman et la balafon de Lansiné Kouyaté. Hip-hop également, mais pas n'importe lequel, avec Oxmo Puccino le même soir qu'Hocus Pocus. Rythmes électro au son balkanique de Shantel & Bucovina Orkestar en première partie du désormais célèbre Général Elektriks.

www.festivaldethau.com



DR

Avignon, soixante-quatrième

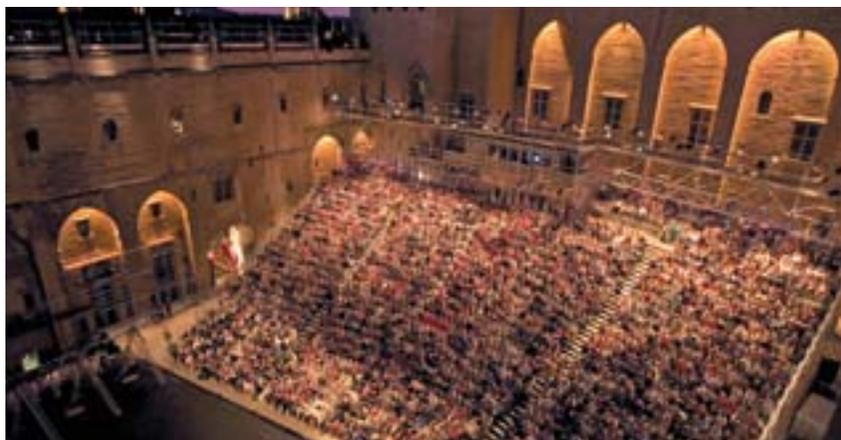
Deux artistes associés, le metteur en scène Christoph Marthaler et l'écrivain Olivier Cadiot, du théâtre, de la musique, de la danse et du mélange de tous ces arts vivants pour le festival d'Avignon du 7 au 27 juillet. Le Off se poursuit jusqu'au 31.

L'un est écrivain, Olivier Cadiot, l'autre est metteur en scène et musicien, Christoph Marthaler. Tous deux sont hommes de théâtre et, bien qu'habités d'Avignon, ne se connaissaient pas il y a deux ans encore, lorsque proposition leur a été faite de devenir les artistes associés à la programmation du 64^e festival. Pourquoi Olivier Cadiot? « *Ce qui nous intéressait, c'était de pouvoir rentrer profondément dans l'atelier de l'écrivain venu au théâtre et à la musique à travers des rencontres avec d'autres artistes* » explique Hortense Archambault, codirectrice du festival. Et Christoph Marthaler? « *C'est un artiste majeur et singulier de la scène européenne. D'abord musicien, il met en scène avec Anna Viebrock qui co-signe souvent ses spectacles des individus tour à tour fragiles et forts, drôles et mélancoliques* ».

Christoph Marthaler assurera l'ouverture du festival, le 7 juillet, avec sa création *Papperlapapp*, production extravagante pour le créateur qui n'a jamais travaillé en extérieur et jamais non plus en dehors des lieux imaginés par Anna Viebock. Production à laquelle Olivier Cadiot a également participé. Il proposera de son côté, en une seule soirée, le 10 juillet, une lecture, seul face à l'immense cour sur *L'Affaire Robinson*, qui suit le personnage qu'il s'est inventé depuis quinze ans de publications romanesques.

Vingt-et-une créations

21 des 30 spectacles sont des créations et quinze artistes viennent pour la première fois au festival, dont la programmation marie écriture et musique. Écriture avec *La tragédie du roi Richard III* de Shakespeare donné par Jean-Baptiste Sastre et Denis Podalydès dans le rôle-titre, puis avec trois monstres de la littérature de langue allemande des années trente, Brecht (*Baal* mis en scène par François Orsoni), Musil (*L'homme sans qualités* adapté par le flamand Guy Cassiers)



Olivier Cadiot et Christoph Marthaler affronteront le Palais des Papes.

et Kafka (*Le Procès* mis en scène par Andreas Kriegenburg et le Kammer-spiele de Munich). Il faut encore citer dans ce concert de textes le *Délire à deux* de Ionesco et des auteurs contemporains, Angélica Liddell, Julie Andree T., Jean Lambertwild, Christophe Huysman, Faustin Linyekula, Massimo Furlan.

Musique et danse

Musique avec Rodolphe Burger qui présentera *Concert* dessiné avec l'aide des dessinateurs de BD Charles Berberian et Philippe Dupuy. Il organisera également le *Bal du 14 juillet* devant le Pont Saint-Bénézet. Le compositeur Pascal Dusapin, devant avoir habitude des salles d'opéra, donnera également son *Concert* au Cloître des Carmes.

La danse, comme partenaire du texte théâtral ou comme art à part entière, sera représentée par Falk Richter et Anouk van Dijk qui ont tous deux pour habitude de porter un regard incisif sur la société. En 2010, cela donne *Trust*. On retrouvera encore Alain Platel, Anne Teresa De Keersmaecker, Cindy Van Ackker, Josef Nadj, Pierre Rigal et Boris Charmatz. Ce dernier, directeur du Centre chorégraphique national de Rennes, sera l'artiste associé du festival 2011. Il présente sa création *Flip Book*, pièce qui revisite un demi-siècle de la danse de Merce Cunningham. Il sera accompagné de Jeanne Balibar dans une autre pièce inspirée des écrits de Tatsumi Hijikata, *La danseuse malade*.

VÉRONIQUE GIRAUD

www.festival-avignon.com
www.avignonleoff.com

La jeune création à Paris

Deux théâtres parisiens de renom organisent en 2010 un festival original puisqu'il s'agit de mettre leurs scènes et leur logistique à la disposition des écoles de théâtre et jeunes compagnies. Pour la seconde année, le directeur de l'Odéon Olivier Py invite de jeunes compagnies pendant la dizaine de jours que dure *Impatiences* à présenter leur spectacle sur les deux scènes de l'institution du 17 au 26 juin.

La Cartoucherie de Vincennes, qui rassemble cinq théâtres et deux lieux de formation, est un espace idéal pour rassembler les spectacles de sortie des formations. Pour cette première édition, cinq écoles présenteront leur spectacle à la Tempête. Autour des spectacles, il y aura également à déguster moult formes théâtrales plus légères (présentations de chantiers, lectures publiques, impromptus...), diverses rencontres et tables rondes sur la question de la transmission, du 15 au 30 juin.

Le spectacle vivant manifeste

Le 17 juin prochain, après les journées du 29 mars et du 6 mai, les acteurs danseurs musiciens... seront à nouveau dans la rue pour manifester leur inquiétude sur le financement du spectacle vivant.

Ce fut d'abord le 29 mars. Paris, qui dispose d'une plus forte concentration, en dénombra 4 000, les autres régions, un millier. Puis, à nouveau, le 6 mai, même nombre, mêmes lieux. Et un nouvel appel est lancé pour le

redevance moyenne de droits d'auteur se situe autour de 260 € par séance. Ce que la SACEM appelle une « atomisation » du secteur, mais qu'elle analyse comme étant d'une part une chance pour la diversité et le renouvellement des répertoires, et de l'autre, contradictoirement, un point de fragilité important pour l'économie du secteur. « Si les revenus des artistes les plus connus subissent des fluctuations conséquentes selon les années, imaginez la situation des créateurs et artistes qui jouent dans des petites et moyennes salles ! Ce sont ces derniers qui subissent le plus fortement les aléas de la fréquentation », ajoute Claire Giraudin, responsable de l'étude.

Clause de compétence générale

Dans ce contexte de fragilité, où le plaisir de l'art explique certes le dynamisme mais peine à garantir la pérennité, certaines mesures gouvernementales ont mis le feu aux poudres. Avant même que le gouvernement ne commence à susurrer le mot rigueur pour le pays, les lieux et compagnies qui font le spectacle vivant ont été mis à la diète. L'État n'entend plus assurer le même rôle, et les collectivités, considérablement touchées dans leur budget par ce même État, ne sont pas en mesure, le souhaiteraient-elles, de prendre le relais. De plus, la loi de réforme des collectivités territoriales prévoit l'abandon de la clause de compétence générale

qui permet aux départements et aux régions d'intervenir dans le domaine culturel. Une intervention qui représente près de trois quarts du budget des théâtres, compagnies et orchestres. Rien d'étonnant donc à ce que les syndicats de salariés et d'employeurs protestent de concert.

Les politiques sont également montés au créneau. Les élus locaux et régionaux parce qu'ils ne veulent pas qu'on leur impute une diminution importante de la vie culturelle sur leurs territoires, d'une part parce qu'ils ne la souhaitent pas en raison de l'attachement des populations à la vie et à l'éducation culturelle qu'assument les nombreuses compagnies, d'autre part parce qu'ils ne sont pas en mesure de rééquilibrer leur budget en favorisant plus encore la culture. Les parlementaires de l'opposition parce qu'ils mesurent bien le transfert qui est en train de s'opérer, sans débats et sans consensus, sur les moyens notamment.

Le député socialiste de Paris Patrick Bloche s'est ainsi inquiété, au cours d'une séance de questions au gouvernement à l'Assemblée, « une remise en cause brutale de la décentralisation culturelle ».

Une « remise en cause brutale »

En réponse, le ministre de la culture a redit, mais toujours sans convaincre : « Le président de la République a affirmé, lors de ces vœux au monde de la culture que la compétence culturelle des collectivités territoriales serait préservée ». De même « la compensation à la suppression de la taxe professionnelle a été solennellement garantie ». Il a également plaidé pour son action « la réalité d'un très bon budget pour la culture, avec 5,3 % d'augmentation, et tout particulièrement pour les directions régionales des affaires culturelles, qui voient leur dotation 2010 augmenter de près de 10 % par rapport à 2009 ».

Le 17 juin, la culture sera donc à nou-



Plus de 150 000 séances de spectacles dénombrées en 2009.

17 juin. Que se passe-t-il donc dans le monde du spectacle vivant pour que salariés, créateurs, auteurs, compositeurs, danseurs et chorégraphes se retrouvent à battre le pavé ?

Car la vitalité du spectacle vivant en France semble ne jamais avoir été aussi grande. D'après une étude de la SACEM, entre 2003 et 2009, le nombre de séances de spectacle a augmenté de 23 % à plus de 150 000 par an, qui remplissent les stades. L'étude montre aussi quelques problèmes touchant au portefeuille. Ainsi, dans le secteur associatif, où sont inclus une grande part de festivals, la

Le spectacle vivant en bonne forme

Une étude de la SACEM montre que ces sept dernières années, sa part dans les revenus de la société des auteurs est passée de 7 à 10 % et son poids en termes de droits d'auteur est devenu quasi équivalent à celui du disque et de la vidéo, soit 12 %. Les concerts de variétés, des rock stars et les concerts sym-

phoniques constituent certes 90 % de ces revenus pour moins de 5 % des spectacles. Mais, entre 2003 et 2009, le nombre de séances de spectacle a augmenté de 23 % à plus de 150 000 par an, allant du petit spectacle associatif aux grands concerts qui remplissent les stades.

pour ses budgets

NOUVEAU THÉÂTRE
de montreuil
CENTRE NATIONAL

POUR UN SPECTACLE VIVANT !

Le spectacle vivant
est descendu dans la rue
le 29 mars et le 6 mai.

© CADIEU/NAJA

veau dans la rue, après les manifestations de mars et de mai, essentiellement pour protester contre le projet de réforme des collectivités territoriales. Les deux premières manifestations et les protestations des élus n'ont pas été vaines puisque le Sénat a adopté il y a quelques semaines un amendement en faveur de compétences attribuées aux collectivités territoriales en matière de « patrimoine, de création artistique et de sport ». Le gouvernement a également « proposé de substituer le mot « culture » aux mots « patrimoine et création artistique », ce qui va dans le bon sens, à contrario de la lettre de cadrage budgétaire envoyée par le Premier ministre à chaque ministère leur fixant un objectif de baisse de 10 % des dépenses d'intervention de l'État. Le 17 juin le Conseil national des professions du spectacle (CNPS) se réunit sous la présidence de Frédéric Mitterrand. La manifestation partira, elle, à 11 heures des ors de l'Opéra pour ceux du Palais-Royal.

JACQUES MUCCHIELLI

Mobilisation sur les Festivals

François Le Pillouër, président du Syndeac, syndicat national des entreprises artistiques et culturelles, explique pourquoi les organisations professionnelles de salariés et d'employeurs se sont adressées « aux publics et aux citoyens » en rappelant leurs revendications.

« Elles demandent à conserver la compétence générale ou à ce que la compétence culturelle soit prioritaire pour les départements, les régions et la « sanctuarisation » des budgets culturels. « Elles exigent un arrêt de la Révision générale des politiques publiques dans leur secteur, pour ne pas ajouter le chaos à la crise

« Elles demandent un plan de relance pour développer l'emploi artistique, mettre en place un vaste plan d'éducation artistique, dessiner une ambitieuse politique culturelle européenne et internationale

« Elles veulent la pérennisation du régime spécifique d'assurance chômage des artistes et techniciens du spectacle

« Elles exigent la dissolution du Conseil de la création artistique, présidé par le Président de la République et animé par Marin Karmitz, qui cautionne la politique de démantèlement de l'art et de la culture organisée par le gouvernement actuel.

© RIVALDINAJA



François Le Pillouër,
président du Syndeac.

« Pour l'instant, les Ministres concernés par ces questions restent sourds aux propositions de réformes des artistes et des responsables culturels qui, eux, souhaitent un service public de l'art et de la culture de haut niveau. « Des rencontres sont d'ores et déjà programmées pour mettre en place les actions de mobilisation avec les festivals d'été. »

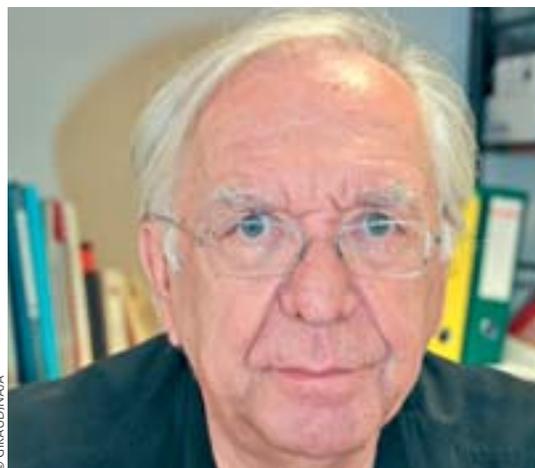
Le Festival de Radio-France à Montpellier, créé en 1985 par **René Kœring** conserve une place originale dans le panorama des festivals de musique classique, découvreur de partitions et de jeunes artistes plus que dépositaire d'un répertoire.

C'est la 25^e année du Festival, qui a repris le flambeau de France-Musique à Aix-en-Provence, comment les choses ont-elles évolué ?

Le Festival de Radio-France et Montpellier a été créé par et pour Radio-France. Alors que je m'occupais du festival d'Aix-en-Provence, il était clair pour moi que le registre serait consacré à Mozart, comme à Bayreuth il est consacré à Wagner. Pour Radio-France, il fallait inventer quelque chose, passionner les auditeurs, demander aux chefs d'orchestre de diriger d'autres œuvres que celles auxquelles ils étaient accoutumés, amener tous les styles de musique contemporaine, de la musique dite classique, mais aussi de jazz et des musiques actuelles, et enrichir le patrimoine musical, d'où l'idée de retrouver des partitions oubliées ou inédites. Il ne s'agissait pas seulement de remplir des salles avec un répertoire connu. À Montpellier, avec Georges Frêche, cela a été possible et, depuis la toute première édition il y a 25 ans, le festival est un lieu de créations et son programme d'œuvres sort du registre classique. Cela n'existe nulle part ailleurs.

Toutefois, même si les mises en scène sont souvent audacieuses et innovantes, on ne peut pas tout faire avec le public. Il est difficile pour la plupart des musiciens en France de concevoir une création contemporaine avec un opéra classique. L'art lyrique, la musique classique en général y est sacralisée. Ailleurs en Europe et dans le monde, les opéras revisités sont transformés et mis en scène avec les codes d'aujourd'hui. En France, cela choque souvent. Je viens de voir à Bâle un Rigoletto qui, s'il avait été présenté à Montpellier, aurait fait scandale.

Au-delà des opéras et autres grands concerts, le festival s'est toujours donné pour mission de faire connaître les jeunes artistes,



© GIRAUDINAVA

solistes ou petites formations. Avec *Allegria* de Beracasa, ont été créés les rendez-vous des solistes de la Fondation Beracasa. Chaque jour, à 12 heures et à 18 heures, le festival propose des récitals gratuits pour entendre la jeune génération de virtuoses.

Le festival est retransmis sur Radio-France...

Avec les enregistrements radio, nous passons de quelque 120 000 spectateurs aux millions d'auditeurs des ondes de Radio-France, France Musique, France Culture, France Inter, France Info, France Bleu, et plus récemment Fip et le Mouv'. Un festival de musique pour des antennes de radio, c'est une philosophie.

Le Festival présente depuis toujours des partitions oubliées. Quelles sont les surprises pour 2010 ?

Andromaque d'abord. Cet opéra écrit en 1780 d'après la tragédie de Voltaire par André-Ernest-Modeste Grétry, compositeur considéré comme le Molière «de la musique. Georges Lavaudant en a conçu une admirable mise en

« À Montpellier, nulle part ailleurs »

scène et Hervé Niquet l'a mise en musique. Coproduit avec le Festival de Schwetzingen SWR, le Théâtre de Lucerne et le Théâtre d'État à Nuremberg et l'Opéra de Montpellier, l'opéra a été donné une première fois en avril dans le théâtre rococo d'un château allemand et sera créé en France, à Montpellier. Il s'agit d'un spectacle théâtral déclamé et chanté, créé pour des comédiens sachant chanter et je trouve qu'on ne met pas assez en avant en France l'aspect théâtral de l'opéra. C'est dommage. L'autre œuvre oubliée est l'opéra unique du célèbre compositeur de musique de films (un grand nombre pour Hitchcock, Citizen Kane, Taxi Driver...), Bernard Hermann. Inspiré du roman d'Emily Brontë, *Les Hauts de Hurlevent* est un ouvrage injustement méconnu. Autre création, *Piramo e Tishe* de Johann Adolf Hasse, *Artemisia* de Francesco Cavalli, servi par une brillante distribution, et enfin *L'Étranger*, l'opéra majeur de Vincent Indy.

Vous allez quitter votre poste de surintendant de la musique à Montpellier ?

Je viens d'avoir 70 ans et j'abandonne la direction de deux opéras et de l'orchestre national de Montpellier. La direction du festival est un énorme travail, 122 concerts en un mois ce n'est pas rien. Je poursuis mon travail de composition pour les scènes d'Europe. D'autre part, je viens de créer à Montpellier, avec la veuve de l'immense chef russe Evgeny-Svetlanov dont j'étais l'ami, le Concours international de direction d'orchestre à Montpellier.

RENÉ KÖERING

Né en 1940, René Kœring a étudié le piano et le hautbois à Strasbourg, avant de devenir compositeur, metteur-en-scène et producteur de musique. Connu pour avoir créé en 1985 le Festival Radio-France et Montpellier Languedoc-Roussillon, il fut aussi directeur de la musique à Radio-France de 2000 à 2004. Surintendant de la musique à Montpellier, il dirige, outre le festival, les deux opéras de la ville et l'Orchestre national de Montpellier.

PROPOS RECUEILLIS PAR
VÉRONIQUE GIRAUD

Toujours négocier pour
obtenir de bons taux !
C'est épuisant...

Moi, quand j'épargne mon
taux d'emprunt baisse...

Ma banque est coopérative
et je me sens en confiance.

casden



BANQUE POPULAIRE

La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les enseignants et les personnels techniques et administratifs la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

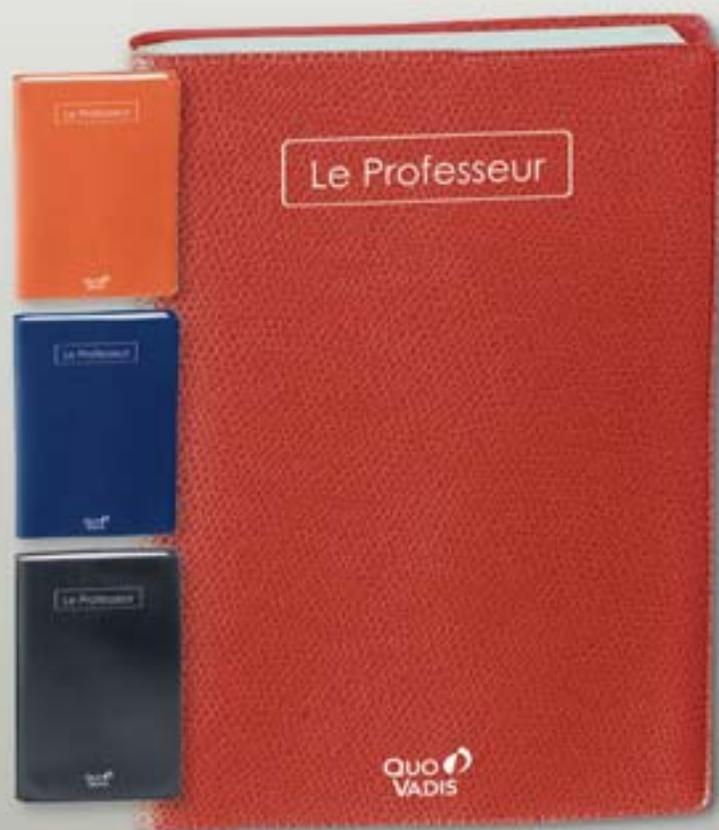


REJOIGNEZ-NOUS SUR WWW.CASDEN.FR OU CONTACTEZ-NOUS AU 0826 824 400
(0,05 € TTC/min en France métropolitaine)
L'offre CASDEN est également disponible dans le Réseau Banque Populaire.

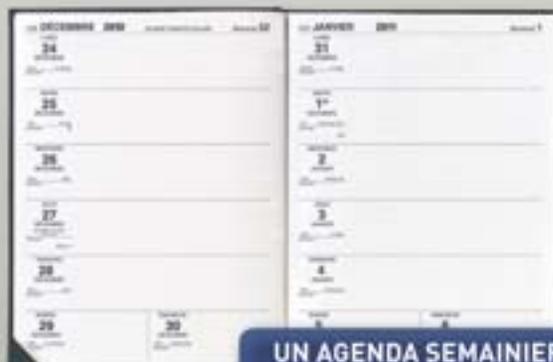


LE PROFESSEUR® DE QUO VADIS

L' AGENDA • CARNET DE BORD



UN CARNET DE BORD POUR 13 CLASSES



UN AGENDA SEMAINIER
DE AOÛT 2010 À AOÛT 2011

- ✦ **Planning annuel**
- ✦ **Conseil des professeurs**
- ✦ **Emploi du temps**
- ✦ **Calendrier des vacances scolaires**
- ✦ **Conseil de classes**
- ✦ **Format Bureau (21x27 cm)**



Imprimé en France

QUO VADIS